

CADRE DES VALEURS CULTURELLES DES RIVIÈRES DU PATRIMOINE CANADIEN

Deuxième édition

20 janvier 2000

CADRE DES VALEURS CULTURELLES

□ Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada, 2001.

Publication autorisée par le ministre du Patrimoine canadien au nom des ministres provinciaux et territoriaux responsables des parcs et de la culture, Ottawa, Canada.

Un nombre limité d'exemplaires de ce document sont disponibles sans frais auprès du Secrétariat de la Commission des rivières du patrimoine canadien, a/s de l'Agence Parcs Canada, Ottawa, Canada K1A 0M5.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS

AVANT-PROPOS

SOMMAIRE

- 1.0 INTRODUCTION
 - 1.1 Historique
 - 1.2 Buts et objectifs du cadre
 - 1.3 Paramètres du cadre
 - 1.4 Approches optionnelles
 - 1.5 Vue d'ensemble du processus de conception du cadre

- 2.0 VUE D'ENSEMBLE ET DESCRIPTION DES THÈMES DU CADRE
 - 2.1 Description des thèmes
 - Thème 1 : Récolte des ressources
 - Sous-thème 1.1 Pêche
 - Sous-thème 1.2 Récolte des ressources riveraines
 - Sous-thème 1.3 Extraction de l'eau
 - Thème 2 : Transport par eau
 - Sous-thème 2.1 Transport commercial
 - Sous-thème 2.2 Services de transport
 - Sous-thème 2.3 Exploration et arpentage
 - Thème 3 : Établissements riverains
 - Sous-thème 3.1 Choix de l'emplacement des habitations
 - Sous-thème 3.2 Collectivités riveraines
 - Sous-thème 3.3 Transport influencé par l'environnement fluvial
 - Thème 4 : Culture et activités récréatives
 - Sous-thème 4.1 Correspondances spirituelles
 - Sous-thème 4.2 Expressions culturelles
 - Sous-thème 4.3 Activités récréatives traditionnelles
 - Thème 5 : Utilisation juridictionnelle
 - Sous-thème 5.1 Relations avec les conflits et les fonctions militaires
 - Sous-thème 5.2 Délimitations frontalières
 - Sous-thème 5.3 Réglementation environnementale

- 3.0 FACTEURS EXAMINÉS LORS DE L'ÉLABORATION DU CADRE
- 3.1 Adaptation des thèmes du cadre aux critères de sélection du RRPC
 - 3.1.1 Interprétation du terme « Autochtones »
 - 3.1.2 Interprétation du terme « types d'établissement »
 - 3.1.3 Interprétation du terme « transport »
 - 3.1.4 Interprétation du terme « thèmes fondamentaux »
- 3.2 Examen de documents connexes
 - 3.2.1 Autres cadres culturels
 - 3.2.2 Études et documents de mise en candidature des réseaux provinciaux et territoriaux
- 3.3 Compatibilité avec d'autres politiques du patrimoine

- 4.0 MISE EN OEUVRE DU CADRE
- 4.1 Utilisateurs potentiels du cadre
- 4.2 Limites d'application du cadre
- 4.3 Interprétation des termes clés
 - 4.3.1 « Valeurs patrimoniales humaines »
 - 4.3.2 « Environnement fluvial »
 - 4.3.3 « Période historique d'importance exceptionnelle »
- 4.4 Types d'activités humaines en rapport avec l'environnement fluvial
 - 4.4.1 Utilisations humaines des rivières
 - 4.4.2 Influences des rivières sur les activités humaines
- 4.5 Types de représentations thématiques potentielles
- 4.6 Détermination du rapport à l'environnement fluvial
 - 4.6.1 Rapport physique à l'environnement fluvial
 - 4.6.2 Rapport fonctionnel à l'environnement fluvial
- 4.7 Conclusion

- 5.0 BIBLIOGRAPHIE

ANNEXE A : Notes sur les consultations menées lors de l'élaboration de ce cadre

ANNEXE B : Notes sur l'application du cadre en vue de mises en candidature

REMERCIEMENTS

La version originale de ce document, publiée en 1997, fut pour l'essentiel l'œuvre du Dr Philip Goldring de la Direction des services historiques, Direction générale des lieux historiques nationaux de Parcs Canada. Cette nouvelle version conserve la plus grande partie des travaux du Dr Goldring à qui l'on doit la collecte et la synthèse des documents techniques et des documents de politique, l'analyse des politiques, des lignes directrices, des paramètres et des données, l'élaboration des sept thèmes originaux du cadre, l'orchestration des examens par les pairs et des autres évaluations incluant celle de la Commission des rivières du patrimoine canadien ainsi que la révision de la version originale de ce cadre en 1996.

Plusieurs membres du personnel de Parcs Canada ont secondé le Dr Goldring dans cette entreprise, particulièrement Nick Coomber, de la Direction générale des parcs nationaux, qui est à l'origine de ce projet, en a assuré la liaison avec la Commission des rivières du patrimoine canadien et a apporté le soutien éditorial et technique nécessaire. À titre de consultant, M. Coomber s'est chargé de la rédaction de cette version révisée du cadre en consultation avec le Dr Goldring. Les employés des gouvernements provinciaux et territoriaux qui ont participé à la création du Réseau des rivières du patrimoine canadien furent également d'une aide précieuse dans la formulation du cadre remanié, notamment grâce à leurs perspectives et à leurs connaissances acquises lors de l'application du cadre dans les processus de mises en candidature, de planification et d'étude des rivières du patrimoine canadien sises dans leurs juridictions.

AVANT-PROPOS

Ce document, la deuxième version du *Cadre des valeurs culturelles du RRPC*, découle de la décision prise en 1997 par la Commission des rivières du patrimoine canadien de tester la version originale sur une période de trois ans et de la modifier en fonction de l'expérience acquise au cours de ces trois années. Depuis la publication du cadre original du RRPC, on a procédé à douze mises en candidature et plusieurs de ces documents ont présenté la description des valeurs patrimoniales culturelles des rivières en suivant la structure thématique du cadre. Depuis 1996, deux évaluations de la représentation des thèmes existants ont été menées, la première par GeoHeritage Planning en 1997 et la dernière par Nick Coomber, Section de la planification – Patrimoine, en 1998. Suite aux discussions avec le personnel de planification des juridictions du RRPC, à l'analyse des douze documents de mise en candidature et à l'expérience tirée des deux évaluations effectuées suivant les paramètres du cadre, il fut décidé que ce dernier devait être remanié.

1. On a réduit la représentation d'éléments pour conserver uniquement ceux susceptibles d'être couverts par le processus établi de planification et de gestion des aires protégées. Ceci exclut par conséquent les ressources et les particularités qui ne sont pas des expressions tangibles sises sur place dans l'environnement immédiat de la rivière. De ce fait, des ressources telles des documents et des artefacts qui se trouvent à l'extérieur du site ne sont plus

des représentations admissibles dans le présent cadre.

2. On a constaté que le cadre de 1997 comprenait de nombreuses représentations de certains éléments. Il fut donc jugé qu'il s'agissait de composants du patrimoine fluvial du Canada plus importants qu'ils n'avaient semblé au premier abord. Dans la mesure du possible ces éléments ont été redéfinis et subdivisés. Toutefois, le processus indispensable, mais complexe de mesure de l'importance des thèmes et d'évaluation des ressources qui les représentent n'entre pas dans les visées de ce cadre remanié.
3. Si le cadre de 1997 était détaillé, il permettait l'inclusion de certaines activités sans grande valeur patrimoniale du fait de leur modernité ou du dommage qu'elles causaient à l'environnement ou du fait qu'il s'agissait d'activités humaines usuelles et très répandues. Ainsi, à titre d'exemple, toute représentation d'un élément de production d'énergie hydroélectrique à présent classé sous le thème *Récolte des ressources* doit revêtir une importance historique qui compense les autres caractéristiques dénuées de valeur. Une activité répandue de consommation humaine ne présente aujourd'hui d'intérêt que si elle se pratique à grande échelle et possède une valeur historique.

4. L'évaluation du dernier cadre a démontré qu'aucune des rivières du RRPC ne comportait de représentations de 29 de ses 88 éléments. On aurait pu supposer qu'il s'agissait d'une situation fortuite qui allait être rectifié au moment opportun ou que les représentations existaient vraiment, mais n'avaient pas été rapportées, mais dans la plupart des

cas, l'hypothèse la plus vraisemblable fut que les 29 éléments en question étaient difficiles à représenter soit parce que leur définition manquait de clarté ou qu'il s'agissait d'éléments d'une extrême rareté. Dans les deux cas il fut décidé que ces éléments devraient être combinés à d'autres ou éliminés.

Dans cette nouvelle version du cadre, les 7 thèmes du cadre initial sont réduits à 5, les 22 sous-thèmes sont réduits à 15 et les 88 éléments sont réduits à 60. Sur les 28 éléments éliminés, 12 l'ont été en totalité et 16 furent classifiés sous d'autres sous-thèmes et éléments. Neuf nouveaux éléments ont été ajoutés. Étant donné que 76 des 88 éléments d'origine se retrouvent sous un thème ou un autre du nouveau cadre on peut raisonnablement considérer que 86 % du contenu du cadre initial est conservé dans la version 2.

Nick Coomber
9 décembre 1999.

SOMMAIRE

La version 2 du *Cadre des valeurs culturelles des rivières du patrimoine canadien* est la deuxième tentative de classification des liens historiques entre les rivières et l'activité humaine au Canada. Les cinq thèmes, les quinze sous-thèmes et les soixante éléments s'inspirent étroitement de ceux contenus dans la première version du cadre parue en 1997. Cette classification vise à représenter chaque élément du cadre par types de « ressources culturelles » associées aux rivières du patrimoine canadien.

Les thèmes, les sous-thèmes et les éléments reflètent les types de catégorisations et de définitions contenues dans *Le réseau des rivières du patrimoine canadien : objectifs, principes et modalités de fonctionnement* (1984) et les *Lignes directrices du Réseau des rivières du patrimoine canadien* (1991), mais sont pour la plupart des concepts bâtis de toute pièce en vue de classer tout le patrimoine fluvial gérable du Canada.

THÈMES ET SOUS-THÈMES

1. **Récolte des ressources**
 - Pêche
 - Récolte des ressources riveraines
 - Extraction de l'eau
2. **Transport par eau**
 - Transport commercial
 - Services de transport
 - Exploration et arpentage
3. **Établissements riverains**
 - Choix de l'emplacement des habitations
 - Collectivités riveraines
 - Transport influencé par l'environnement fluvial

4. **Culture et activités récréatives**
 - Correspondances spirituelles
 - Expressions culturelles
 - Activités récréatives traditionnelles
5. **Utilisation juridictionnelle**
 - Relations avec les conflits et les fonctions militaires
 - Délimitations frontalières
 - Réglementation environnementale

Le cadre est structuré autour des concepts de l'utilisation humaine des rivières et de l'influence des rivières sur les activités humaines. Il fait la distinction entre ces activités humaines et celles qui n'ont pas de correspondance avec l'environnement fluvial.

Le cadre propose une terminologie et une approche uniformes à la visualisation de la dimension culturelle du patrimoine fluvial du Canada et permet de classer les aspects de ce patrimoine commémorés par les rivières déjà inscrites au Réseau ou qui le seront plus tard. Il propose également des définitions et des distinctions sur lesquelles les gestionnaires des cours d'eau pourront s'appuyer pour dresser les inventaires, évaluer les ressources et mettre au point des outils de gestion pertinents des sites et des artefacts sur place qui illustrent l'influence d'une rivière sur le mode de vie des populations au fil du temps. L'application systématique des critères du cadre dans l'étude de chacune des rivières permettra de mettre en valeur l'importance de ce cours d'eau dans l'histoire du Canada, de clarifier son rôle dans le RRPC et de guider l'établissement des priorités de gestion.

Les représentations du patrimoine humain d'une rivière sont des « ressources culturelles ». Certaines sont massives et imposantes, tels les barrages et les bâtiments; d'autres sont discrètes, d'une présence aussi impalpable que celle des pictogrammes indigènes. Toutes se trouvent sur leurs lieux d'origine, c'est-à-dire sur place. Chacune des rivières du patrimoine canadien est en soi une ressource culturelle

puisque sa désignation reconnaît sa signification culturelle et sa valeur pour tous les Canadiens et particulièrement pour ceux qui en ont fait usage.

Le chapitre 2 porte essentiellement sur les grandes structures du cadre. Les autres chapitres sont consacrés à l'examen de son historique, de sa formulation et de sa mise en œuvre.

1.0 INTRODUCTION

1.1 Historique

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC) est un programme coopératif auquel participent les gouvernements du Canada, des provinces et des territoires. Les rivières inscrites au Réseau sont celles officiellement reconnues par la Commission des rivières du patrimoine canadien et les ministres des gouvernements desquels elles relèvent comme possédant une valeur exceptionnelle. Au cours de ses quinze premières années, le Réseau s'est rapidement étendu et au moment de la rédaction de ce document il comptait 34 rivières ou tronçons de rivières mises en candidature dans chaque province et territoire.

Suivant l'un des principes du RRPC, chaque gouvernement a le droit d'identifier des rivières à valeur patrimoniale, de les mettre en candidature au RRPC et de les gérer une fois désignées. Le gouvernement fédéral n'est que l'un des membres de la Commission qui supervise la mise en valeur du programme. Son champ d'autorité se limite aux terres domaniales, principalement aux terres administrées par Parcs Canada et à celles du Nord territorial où le fédéral partage en règle générale son autorité avec les gouvernements territoriaux. Les rivières sises en d'autres lieux ne peuvent être mises en candidature que par les gouvernements provinciaux.

Contrairement au processus de sélection des parcs nationaux, la sélection des rivières du patrimoine n'est pas régie par un organisme national seul habilité à identifier les rivières représentatives du Canada ou dotées de caractéristiques exceptionnelles au plan national. Les territoires et la plupart des provinces ont établi des plans de réseaux des rivières sises dans leur juridiction. Ces plans permettent aux gouvernements en question d'identifier des rivières au profil patrimonial et de fixer l'ordre de priorité de leur mise en candidature possible au RRPC.

Étant donné que chaque administration propose la candidature de rivières en fonction de ses propres priorités, sans coordination intergouvernementale il n'est guère probable que l'on parvienne à instaurer un réseau totalement représentatif du patrimoine fluvial du Canada. Si cette démarche plurilatérale débouchait sur un réseau représentatif, il serait en fait impossible de le savoir et impossible de décider quand cesser d'y ajouter d'autres désignations. En tant qu'organisme fédéral principal au sein du RRPC, Parcs Canada veut inciter les gouvernements participants à adopter une perspective nationale sur l'aménagement du Réseau. Cet engagement est stipulé dans les Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada (1994, p. 65-66). Pour soutenir la réalisation de cet objectif, l'Agence a proposé aux membres de la Commission des rivières du patrimoine canadien d'appliquer à titre volontaire le cadre de 1997 des valeurs culturelles des rivières du patrimoine, que la Commission a convenu d'adopter comme cadre directeur cette même année.

1.2 Buts et objectifs du cadre

Ce cadre du patrimoine culturel fournira aux gestionnaires responsables des cours d'eau une structure commune d'identification et d'évaluation des rivières en vue de leur mise en candidature au RRPC. En décrivant les valeurs culturelles aptes à illustrer les activités humaines qui affectent les cours d'eau ou furent affectées par ces derniers, le cadre peut favoriser la protection d'un échantillon représentatif équilibré des valeurs culturelles du Canada directement liées à la présence des rivières.

Ce cadre vise à soutenir la préservation d'une représentation équilibrée du patrimoine culturel fluvial du Canada en vue d'en assurer la gestion et l'interprétation futures dans une perspective nationale. Le cadre est axé sur les objectifs suivants :

1. inciter les gouvernements membres du RRPC à adopter un processus normalisé d'identification, de documentation et d'évaluation des valeurs culturelles des rivières;
2. fournir aux gouvernements participants du RRPC une méthode pour évaluer de quelle façon les rivières qui relèvent de leur juridiction peuvent enrichir le patrimoine culturel représenté par le RRPC; et
3. fournir à la Commission un instrument qui lui permette de mesurer l'étendue du patrimoine culturel fluvial du Canada représenté dans le RRPC.

Grâce à sa structure de classification des valeurs déjà représentées dans le Réseau, le cadre permettra aux gestionnaires d'identifier les valeurs manquantes et celles qui sont sur-représentées. Il permettra également de reconnaître les valeurs spéciales représentées dans le Réseau, c'est-à-dire les valeurs rares ou exceptionnelles au plan national et dont les priorités de mise en candidature et de gestion sont par conséquent relativement plus urgentes.

1.3 Paramètres du cadre

En vertu du mandat et des principes du RRPC, il fallait fixer à ce cadre, et surtout à cette dernière version, plusieurs conditions préalables ou paramètres, dictés par des considérations pratiques :

- i) Seules sont examinées les ressources et les valeurs culturelles *canadiennes*; puisque les rivières qui seront commémorées sous l'égide du programme du RRPC doivent avoir au moins une de leurs rives au Canada, les thèmes de commémoration doivent porter sur des activités humaines qui ont effectivement eu lieu au Canada.
- ii) Le cadre traite du rapport des ressources culturelles aux *rivières* du Canada et non à l'histoire globale du Canada.
- iii) Pour maintenir le principe du RRPC suivant lequel *toutes les régions du Canada* possèdent un patrimoine fluvial digne de reconnaissance, le cadre devait tenir compte des variations régionales des activités humaines à l'échelle du

Canada. De cette façon, il permettrait de mesurer la variation de l'importance d'une activité dans le temps et dans l'espace puisqu'une activité peut en même temps être parfaitement archaïque et non représentative dans un lieu du pays et revêtir une plus grande importance dans un autre.

- iv) Le cadre n'est pas un plan qui identifie *telle rivière ou telle autre* à inscrire au
- v) Le cadre pourrait être appliqué dans une perspective distincte ou de concert avec un cadre parallèle relatif au patrimoine fluvial naturel. Lors des consultations préliminaires sur les principes du cadre, les participants ont souvent exprimé l'opinion que les rivières du patrimoine canadien devraient être gérées suivant un concept holistique et que la séparation des valeurs naturelles et culturelles procéderait d'une vision régressive. Il fut toutefois décidé de séparer les deux cadres pour plusieurs raisons :

- l'instauration d'un cadre commun irait à l'encontre du principe du RRPC suivant lequel les rivières peuvent être inscrites au Réseau pour leurs valeurs patrimoniales naturelles, pour leurs valeurs patrimoniales culturelles ou parce qu'elles combinent ces deux types de valeurs;
- les processus de planification de réseaux des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux sont séparés et distincts, ce qui constitue un précédent remarquable au plan national;
- certaines grandes rivières recèlent

Réseau. Cette approche normative interférerait avec les priorités, souvent établies par les plans de réseaux provinciaux et territoriaux, des gouvernements membres. Ces gouvernements ont le choix d'adopter ce cadre, soit à titre individuel, soit à titre de membres de la Commission.

des valeurs naturelles ou culturelles exceptionnelles, mais ne possèdent pas les deux à la fois et certaines pourraient transgresser les directives applicables à l'intégrité naturelle ou à l'intégrité culturelle;

- des cadres distincts peuvent apporter quelques avantages à la gestion des ressources culturelles dans la mesure où la gestion du Réseau des rivières du patrimoine canadien est en règle générale holistique et englobe les deux catégories de valeurs ainsi que les valeurs récréatives.

- vi) Il faut définir les éléments du cadre de telle façon qu'ils puissent être représentés par des ressources culturelles qui :

- sont sises sur place, dans l'environnement immédiat de la rivière;
- présentent une importance et un intérêt historiques;
- témoignent d'activités humaines en rapport avec la rivière.

1.4 Approches optionnelles

Avant d'entreprendre l'élaboration du cadre culturel actuel, plusieurs autres options

furent examinées. En voici la liste accompagnée d'une courte explication sur les décisions arrêtées.

i) **Achever les plans de réseaux provinciaux et territoriaux : le statu quo.**

Les plans de réseaux provinciaux et territoriaux achevés reposent sur des paramètres variés, mais dans l'ensemble leurs composants culturels sont moins élaborés que leurs composants naturels. Ceci ne répond pas à l'engagement de Parcs Canada de concevoir une approche apte à permettre une juste représentation de l'histoire fluviale dans toutes les régions du pays. Même si par le fruit du hasard cette

En fait, plusieurs cadres de parcs et de lieux ont été examinés dans ce contexte, mais cela n'a guère aidé dans la

iii) **Établir une classification régionale des activités liées à l'environnement fluvial.**

Les diverses formes d'utilisation humaine des rivières dans les différentes régions du Canada sont influencées par des facteurs tels que le climat, les ressources naturelles et les caractéristiques géomorphologiques des cours d'eau. Mais il s'est avéré impossible d'établir des délimitations régionales aptes à représenter tant la diversité des activités humaines en rapport aux rivières que les variantes de ces activités d'un lieu à un autre. De plus, certaines ressources culturelles doivent leur importance simplement au fait qu'elles ne sont pas typiques de la région où elles sont découvertes, par

démarche pouvait aboutir à un réseau bien équilibré, les plans de réseaux provinciaux et territoriaux ne pourraient le confirmer.

ii) **Extraire les thèmes fluviaux des cadres thématiques historiques existants.**

Cela aurait pu se faire à partir du plan du réseau des parcs historiques nationaux s'il avait été possible de distinguer nettement les activités liées à l'environnement fluvial de celles sans rapport avec cet environnement. Ce n'est pas le cas. Cette approche risquait également d'amplifier ou de perturber certaines des particularités constitutives des cadres existants.

structuration des thèmes.

exemple, les artefacts qui témoignent des activités agricoles des populations amérindiennes dans le périmètre de la rivière Rouge, au Manitoba. Dans ces types de contextes, il est préférable de juger de l'importance des valeurs au cas par cas et il n'a pas été possible d'établir de critères généraux.

iv) **S'appuyer sur des classifications chronologiques des activités liées à l'environnement fluvial.**

Cette approche supposait de pouvoir catégoriser une rivière comme étant par exemple « typique » de la culture du dix-huitième siècle. Une telle démarche pourrait fonctionner dans un petit pays où l'établissement des populations remonte très loin dans le passé et dans

lequel les grandes phases de développement économique ont eu lieu à peu près uniformément dans le temps et l'espace. Un tel pays n'a pas grand-chose en commun avec le Canada. Les modes d'utilisation des rivières de l'Acadie et de la Nouvelle-France au dix-septième siècle ne se sont pas développés dans les Prairies avant le milieu du dix-neuvième siècle. Pour tenir compte des différences régionales et locales, les classifications chronologiques devraient être rigoureusement étayées d'une multitude de détails contextuels complémentaires.

v) **Instaurer un organe consultatif national à l'appui des activités de la Commission des rivières du patrimoine canadien.**

Cette démarche aurait été coûteuse sans pour autant éliminer la nécessité d'instaurer des cadres. Une commission de même type, la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, a fortement préconisé la préparation d'études thématiques nationales pour la soutenir dans ses propres cheminements. La création d'un organe consultatif national pour la Commission des RRPC aurait pu être d'une grande utilité dans le choix d'application d'un cadre, mais n'aurait pas nécessairement éliminé le besoin d'en instaurer un.

vi) **Combiner une partie ou la totalité des options citées.**

Ces options ne sont pas toutes mutuellement exclusives. En fait certaines se prêtent bien à un regroupement.

L'option retenue fut la sixième. De fait, les options une à quatre se retrouvent dans le cadre culturel décrit dans ce document. Les cadres historiques d'autres commissions ou organismes et les études de réseaux provinciales et territoriales du RRPC ont démontré l'intérêt d'une approche

thématique pour comprendre ce qu'est le patrimoine culturel fluvial. De tous ces documents, le *Topical Organization of Ontario History* (1975?), s'est avéré particulièrement utile puisqu'il proposait non seulement des concepts thématiques, mais également un mode de présentation pour le cadre actuel, où chacun des thèmes principaux est introduit par un paragraphe descriptif soulignant son contexte tant d'une région à l'autre que dans le temps.

1.5 Vue d'ensemble du processus de conception du Cadre

Ce cadre a été mis au point à partir du contexte général contenu dans le document *Le Réseau des rivières du patrimoine canadien : objectifs, principes et modalités de fonctionnement* (1984), qui constitue la principale politique d'orientation du programme à laquelle tous les gouvernements participants ont convenu d'adhérer. Il s'appuie également sur d'autres principes stratégiques, soient les politiques opérationnelles plus détaillées contenues dans les *Lignes directrices relatives au Réseau des rivières du patrimoine canadien* adoptées à divers intervalles par la Commission du RRPC et publiées

globalement en 1991. En 1997, la Commission ajoutait à cet ensemble un huitième document stratégique, les *Lignes directrices relatives à l'instauration de cadres nationaux*. L'analyse de ces politiques stratégiques et notamment celles afférentes aux critères de sélection (voir le paragraphe 3. 1, de ce document) fut suivie des démarches ci-après :

- comparaisons avec des cadres historiques antérieurs conçus pour les systèmes de gestion des ressources historiques provinciaux et territoriaux, pour Parcs Canada et pour le United States National Parks Service;
- analyse des études de réseaux provinciaux et territoriaux du RRPC et des documents de mise en candidature au RRPC;
- recherche dans des ouvrages savants consacrés à l'histoire et à la géographie historique du Canada, aux études sur l'utilisation des eaux, à l'histoire fluviale et aux paysages culturels;
- consultations auprès de spécialistes des domaines de la gestion des ressources culturelles;
- mise au point d'un cadre préliminaire comportant une liste exhaustive des activités liées à l'environnement fluvial, combinées et subdivisées en divers thèmes, sous-thèmes et éléments;
- examen des documents préliminaires par les membres de la Commission des rivières du patrimoine canadien; examen par les pairs;
- vérification des thèmes, sous-thèmes et éléments par rapport aux données contenues dans les documents de mise en candidature;

- modification, division et combinaison des sous-thèmes et des éléments en fonction des preuves empiriques tirées des vérifications effectuées dans la version originale et l'actuelle version de ce cadre; et
- application pratique de trois ans pour tester en profondeur l'efficacité pratique du cadre.

La recherche et la consultation étant des processus continus, on ne peut pas considérer le cadre et l'approche qui le soutient comme des éléments statiques. De nouvelles études historiques apparaissent continuellement et d'anciennes études pertinentes restent encore à découvrir. Les environnements fluviaux et les gens qui les apprécient ne sont pas non plus des éléments statiques; les éléments qualifiés aujourd'hui de « biens contemporains » deviendront les ressources culturelles des générations futures. Il est également fort probable que les perspectives personnelles et professionnelles des personnes qui appliquent ce cadre en vue de dresser les documents de mise en candidature et les plans de gestion à venir amèneront aussi à perfectionner davantage le cadre actuel.

2.0 VUE D'ENSEMBLE ET DESCRIPTION DES THÈMES DU CADRE

La structure taxinomique de ce cadre repose sur la classification des modes d'utilisation des rivières et de leurs ressources par les populations et des types d'incidences des rivières sur les activités humaines. Le cadre est composé d'un ensemble de thèmes classés par grandes catégories et divisés en sous-thèmes, lesquels sont subdivisés en éléments. À l'instar des thèmes, les sous-thèmes sont définis en fonction des types d'activités humaines dérivées de l'environnement fluvial et de leur influence sur cet environnement si bien que le niveau de description le plus concret est fourni par les soixante éléments différents du cadre. Ces éléments peuvent être représentés par types de ressources culturelles, définies ici comme des exemples sur place de preuves tangibles d'activités ou de croyances humaines passées qui revêtent une valeur patrimoniale.

Tout a été fait pour construire un ensemble détaillé de thèmes, de sous-thèmes et d'éléments et réduire au minimum les chevauchements et les divisions arbitraires. Le cadre est bâti sur le principe qu'au fil du temps et des regards nouveaux qui seront posés sur l'histoire, les différentes activités humaines liées à l'environnement fluvial et particulièrement les plus récentes, revêtiront une signification patrimoniale et que de nouveaux éléments seront ajoutés à ceux de la liste actuelle.

Voici les cinq thèmes qui composent le cadre :

1. Récolte des ressources
2. Transport par eau

3. Établissements riverains
4. Culture et activités récréatives
5. Utilisation juridictionnelle

Les thèmes et les sous-thèmes sont conçus pour être d'une portée sensiblement égale en fonction des particularités de l'histoire du Canada et de ses variations géographiques. À titre d'exemple, l'irrigation, qui pourrait être un thème ou un sous-thème dans de nombreux pays ne constitue au Canada qu'une partie d'un élément alors que la représentation des pratiques de pêche qui ailleurs pourrait être un des éléments de la thématique sur les établissements riverains est dans notre pays un facteur d'une telle importance qu'elle couvre à elle seule l'essentiel d'un sous-thème. Néanmoins, que les composants du cadre soient ou non d'une égale portée ne devrait pas faire oublier le concept dominant suivant lequel les thèmes, les sous-thèmes et les éléments sont d'abord et avant tout un moyen de fournir un mode de classification logique de la gamme d'utilisations et d'activités en rapport avec les rivières du Canada.

DESCRIPTION DES THÈMES

Si les thèmes, les sous-thèmes et les éléments de ce cadre sont fondamentalement génériques, les descriptions présentées ci-après visent à fournir les renseignements essentiels sur les ressources et les valeurs à considérer et à représenter au palier des éléments. Les descriptions devraient apporter quelques paramètres d'orientation

sur les façons d'établir les distinctions subtiles entre les activités associées à l'environnement fluvial et des activités similaires sans rapport avec ce milieu. Elles se veulent un moyen d'aider les gestionnaires des rivières à définir sous quelles catégories entrent les lieux ou les artefacts particuliers en vue de faciliter la planification des travaux de recherche et l'élaboration des documents de mise en candidature. Certaines des descriptions thématiques ci-après proposent des exemples de variations régionales et chronologiques qui permettront aux gestionnaires d'associer les éléments sous-thématiques avec le patrimoine culturel des rivières dont ils assurent la gestion et de déterminer s'il conviendrait ou non d'inclure les ressources culturelles connexes dans les évaluations du potentiel de mise en candidature d'une rivière au RRPC. Les descriptions pourront également faciliter la classification des nouveaux éléments qui seront identifiés dans le futur.

Afin d'aider les personnes qui entreprendront ces recherches à établir ces distinctions, le cadre évite autant que possible le recours à des intitulés thématiques abstraits employés ailleurs tels « utilisation des ressources », « industrialisation et urbanisation »,

THÈME 1 : RÉCOLTE DES RESSOURCES

Le concept de « récolte » des ressources fluviales permet de visualiser de multiples activités du passé inhérentes aux utilisations de l'eau pour les activités de subsistance et de commerce dans de nombreux pays. Jadis, un volume considérable des ressources alimentaires du pays provenait des eaux

« régionalisation » (Gentilcore, 1978, n° 3) notamment parce que ces appellations englobent plusieurs activités humaines différentes dont certaines sont en rapport avec l'environnement fluvial et d'autres ne le sont pas. Les activités humaines sur lesquelles repose ce cadre n'ont pas nécessairement de liens intrinsèques avec l'environnement fluvial, mais elles sont choisies pour réduire autant que possible les difficultés à déterminer si leurs représentations éventuelles ont ou non un lien fonctionnel ou physique avec les rivières. Chaque description thématique s'accompagne d'une liste des exceptions qui devrait éliminer la plupart des ambiguïtés dans la classification des ressources culturelles dans des éléments sous-thématiques particuliers.

Les *Références choisies* présentées à la fin de chaque description thématique comprennent les titres de quelques études générales nationales et d'ouvrages locaux particulièrement représentatifs des façons dont les historiens peuvent décrire le rapport des rivières aux activités humaines. Une bibliographie plus complète référant à grand nombre d'excellents ouvrages non cités dans ce chapitre est présentée à la fin du document.

courantes et des terres humides. La capture du poisson fut et reste toujours le type de récolte de subsistance le plus important au Canada, mais plusieurs animaux aquatiques ou amphibiens ainsi que les oiseaux et les plantes ont contribué à faire des rivières des sources d'approvisionnement en diverses sortes de produits de base incluant des denrées alimentaires et des matières destinées à l'usage domestique. Dans ce thème, l'eau fluviale est également

considérée comme une ressource récoltée pour ses propriétés de liquide consommable et pour ses propriétés d'inertie gravitationnelle qui peut être convertie en énergie utilisable.

Sous-thème 1.1 : Pêche

L'extraction des richesses des cours d'eau des rivières était une tradition séculaire des peuples autochtones et des premiers Européens. L'activité de pêche porte sur de multiples espèces et variétés de poissons dont un grand nombre témoignent des spécificités régionales et temporelles qui même si elles dépassent la portée de ce cadre constituent néanmoins des représentations valides des éléments de ce sous-thème. Les Autochtones et les Européens ont employé une grande variété de pratiques de récolte du poisson (hameçons, pièges, barrages, filets, harpons) à des fins d'utilisation domestique ou commerciale.

Les éléments de ce sous-thème portent donc sur les *variétés* de poisson récoltées (vertébrés ou crustacés et coquillages), les *époques* où eurent lieu ces pratiques (amérindienne ou historique), les *types de populations* qui s'y adonnaient (Autochtones ou Européens) et les *raisons* de ces activités (fins d'utilisation domestique ou commerciale).

THÈME 1. RÉCOLTE DES RESSOURCES

1.1 Sous-thème 1 : Pêche

Éléments :

Pêche autochtone de la période amérindienne.

Pêche et transformation du poisson

pour les besoins domestiques de la période historique.

Pêche commerciale.

Récolte de coquillages et crustacés.

1.2 Sous-thème 2 : Récolte des ressources riveraines

Éléments :

Piégeage des animaux à fourrure.

Récolte de plantes aquatiques.

Chasse aux oiseaux et aux animaux terrestres.

Mines et carrières dans les lits et sur les berges des rivières.

1.3 Sous-thème 3 : Extraction de l'eau

Éléments :

Production d'énergie par force motrice directe.

Consommation humaine.

Extraction à des fins agricoles.

Extraction à des fins industrielles.

Étant donné les multiples combinaisons possibles de ces caractéristiques, les quatre éléments de ce sous-thème sont jugés regrouper les ensembles de caractéristiques les plus significatifs et les plus susceptibles d'offrir d'importants exemples représentatifs sur place.

Bien que pratiquées à des périodes différentes, la **pêche autochtone de la période amérindienne** (1.1.1) et la **pêche et transformation du poisson pour les besoins domestiques de la période historique** (1.1.2) peuvent être représentées par des types similaires de ressources culturelles. Parallèlement aux vestiges de mécanismes de capture du poisson, ces éléments sont également représentés par d'autres exemples courants tels des sites traditionnels de pêche où des artefacts sur place pourraient être mis au jour, des

installations de traitement tels des fumoirs et des usines de transformation du poisson et dans le cas de la pêche blanche, des huttes et d'autres artefacts qui revêtent une importance historique. La **pêche commerciale** (1.1.3) est une activité relativement récente qu'il n'est pas toujours évident de représenter avec les artefacts des activités de pêche non commerciales. Dans les cas où les ressources sur place ne sont pas totalement révélatrices de ces pratiques, il faudra consulter des ouvrages documentaires justificatifs extérieurs.

Le quatrième élément du sous-thème se rapporte aux variétés de poissons plutôt qu'à l'origine des pêcheurs, à l'époque de leur présence ou aux finalités de leurs activités.

La **récolte de coquillages et crustacés** (1.1.4) est une activité qui remonte à des temps immémoriaux et se pratique toujours sur de nombreuses rivières et particulièrement sur les cours d'eau estuariens telle la rivière Hillsborough. Les tumulus de coquilles d'invertébrés sont une preuve irréfutable de lieux riverains longtemps habités par les Autochtones et si l'on y ajoute des artefacts et des outils sur place de la période contemporaine, ces sites constituent d'excellentes représentations de cet élément.

Sous-thème 1.2 : Récolte des ressources riveraines

Les rivières fournissent d'autres ressources biotiques tels les mammifères et les oiseaux qui peuplent les berges et les milieux aquatiques et dont les Autochtones et les Européens s'approvisionnaient pour différentes raisons et par diverses méthodes. Le sous-thème de la récolte des ressources riveraines couvre plusieurs activités

relatives à des facettes bien connues de l'histoire du Canada.

Le premier élément thématique évoque la plus importante des premières activités de « commerce de produits de base » du Canada, le commerce de la fourrure. Au Canada, le commerce traditionnel de la fourrure reposait essentiellement sur le **piégeage des animaux à fourrure** (1.2.1) qui permettait de récolter les peaux de castor, de rat musqué et d'autres mammifères d'habitats riverains et ces activités pratiquées essentiellement par les Autochtones loin des postes de traite peuvent être représentées par des lignes de piégeage et d'autres artefacts et sites en rapport avec le traitement de la fourrure.

Certaines ressources riveraines sont pratiquement destinées et prêtes à l'utilisation humaine et il suffit seulement de les cueillir. Elles entreront dans le sujet du deuxième élément thématique, la **récolte des plantes aquatiques** (1.2.2) qui ainsi que la pêche est une activité séculaire qui se pratique toujours. Les plantes le plus représentatives sont le riz sauvage utilisé pour l'alimentation, le roseau et le saule pour la construction d'habitations et différentes variétés de plantes utilisées à des fins médicinales. Il n'est pas obligatoire que les plantes ciblées poussent dans les eaux de la rivière en autant qu'elles soient clairement dépendantes du cours d'eau et qu'elles ne puissent survivre dans un autre environnement.

Le troisième élément thématique porte sur la **chasse aux oiseaux et aux animaux terrestres** (1.2.3). Cette activité se distingue du piégeage par le fait que les techniques de

capture des animaux sont différentes et qu'elle était destinée à l'alimentation et non à l'exploitation des fourrures. Bien que les animaux chassés ne soient pas des espèces aquatiques, leur chasse allait souvent de pair avec la fréquentation des rivières et des berges. Denrées alimentaires de base pour les Autochtones et moyen de survie de nombreux explorateurs et commerçants de fourrures, les canards, les oies et autres volatiles trouvés près des rivières étaient, ainsi que leurs œufs, une importante source de subsistance, même s'il n'en reste que peu d'artefacts.

Les représentations des ressources culturelles liées à la chasse riveraine ne sont souvent pas évidentes : de nombreux sites offrent des évocations tangibles seulement parce qu'ils sont situés dans des cadres naturels typiques, tels les habitats de terres humides prisés pour la chasse à la sauvagine, les promontoires et les falaises vers lesquels on acculait les bisons et d'autres grands mammifères qui privés d'échappatoire se jetaient dans le vide, les goulets et les fosses artificielles utilisés pour la chasse au chevreuil ou les anciennes pistes du petit renne arctique qui convergent aux points de passage des rivières telles les rivières Kazan et Thelon. Ces environnements recèlent parfois quelques témoignages physiques des activités de chasse tels des os, des pointes de flèches, des fers de lances ou même des cachettes de chasseurs telles des caches de chasse au canard.

Dans la deuxième version du cadre, on a intégré à ce sous-thème un quatrième élément, la récolte des ressources abiotiques des rivières provenant des **mines et des**

carrières dans les lits et sur les berges des rivières (1.2.4). Il s'agit essentiellement de ressources minérales exposées en concentrations commercialisables soit par l'action érosive des eaux courantes soit en rendant les gisements accessibles par voie fluviale pour le transport des mineurs et des minerais. De ces ressources, l'or est la plus réputée et le gravier et le sable en sont les plus abondantes. Les autres matières peuvent comprendre pratiquement toutes les variétés de ressources souterraines sises à proximité d'une rivière et extraites par les Autochtones, telles la saponite et l'ocre ou par les Européens tels la houille et les minerais exploités par les galeries d'accès horizontales des versants montagneux, et la pierre de construction.

Sous-thème 1.3 : Extraction de l'eau

Ce thème englobe également l'utilisation de l'eau en tant que ressource. Les représentations de ce sous-thème évoquent un grand nombre des utilisations que les Européens faisaient des rivières dans les régions du Canada à plus forte densité de population et réfèrent à l'extraction de l'eau en tant que telle pour la production d'énergie par action mécanique directe et pour ses utilisations urbaines, agricoles et industrielles.

L'extraction temporaire de l'eau pour la **production d'énergie par force motrice directe** (1.3.1) destinée à l'alimentation des moulins fut probablement la première initiative de déviation des eaux. La technique employée pour générer de l'énergie hydraulique et son influence sur la vie des Canadiens s'est spectaculairement transformée au cours des 150 dernières années. À une certaine époque, les moulins

alimentés par force motrice directe ont poussé comme des champignons à proximité des exploitations agricoles et des terres à bois, accomplissant un travail qui aurait autrement dû se faire par traction éolienne, humaine ou animale. Plus tard, des hameaux, des villages et des villes ont

L'énergie hydraulique par force motrice directe exploitée sur la berge d'une rivière entraîne généralement une répercussion visible sur le courant, les rives et les milieux environnants. Les moulins à eau étaient souvent construits aux embouchures des affluents qui se jetaient dans un grand fleuve; d'autres étaient érigés sur les chutes de cours d'eau de tailles diverses. Ces installations sont conventionnellement classifiées suivant les produits qu'elles traitent, tels le bois, la laine ou la pâte à papier. L'énergie hydraulique était également exploitée le long de voies navigables améliorées telles celles du canal Welland et du canal de Lachine. Les bassins de flottage, les canaux, les barrages, les roues à aubes et les turbines ainsi que les

Les humains ont de tous temps puisé l'eau des rivières pour la consommation domestique et l'ubiquité de cette activité en altère sa valeur patrimoniale. L'extraction à grande échelle de l'eau pour la **consommation humaine** (1.3.2) est un phénomène récent qui ne revêt de valeur culturelle que si l'ouvrage, par exemple la station d'épuration ou de traitement des eaux ou le réservoir surélevé, est original ou ancien ou témoigne d'un concept avant-gardiste. Autrefois, les hommes retiraient aussi de l'eau des rivières sous forme de blocs de glace pour des besoins domestiques. Cependant ces représentations

émergé sur les sites manufacturiers établis vers lesquels les voies de transport et les matières premières ont drainé main-d'œuvre et capitaux (voir aussi l'élément 3.2.3 du sous-thème).

ouvrages bâtis des moulins constituent les principales structures ou particularités de ces sites.

Les représentations des sous-thèmes peuvent refléter la fonction et l'importance des moulins et déterminer de ce fait l'ampleur de leurs répercussions sur les environnements fluviaux et les activités humaines connexes. L'échelle du développement dépend de plusieurs facteurs incluant l'étendue et le débit de la rivière. Les aménagements de petite envergure peuvent être importants en soi ou présenter un intérêt comme variantes régionales du thème.

ne peuvent être symboliques que dans les lieux où elles furent pratiquées à une échelle commerciale. Les représentations de l'activité d'extraction de l'eau pour le traitement des eaux usées, qui constitue un important mode d'utilisation contemporaine des rivières, devraient non seulement faire preuve d'une valeur historique, mais également ne pas s'être traduites par le déversement d'eaux contaminées dans les rivières. Les mesures novatrices appliquées en vue d'améliorer la qualité de l'eau sont reconnues dans le thème 5, *Utilisation juridictionnelle*.

L'extraction de l'eau à des fins agricoles

(1.3.3) sert généralement à l'abreuvement du bétail et à l'irrigation, deux phénomènes assez récents qui peuvent donner lieu à l'introduction de résidus d'engrais et de déchets animaux dans l'eau avant son renvoi dans le cours fluvial. Les représentations de cet élément devraient posséder une valeur historique attribuable à leur ancienneté ou à leur originalité.

L'extraction de l'eau à des fins industrielles (1.3.4), telles que la fabrication de pâtes et papiers, le brassage ou la production d'énergie hydroélectrique ne porte pas seulement sur la consommation de l'eau sous sa forme naturelle, elle traite également de son utilisation pour l'évacuation des résidus de transformation dans des étangs de retenue et parfois dans la rivière elle-même à différents stades du processus de fabrication. Toutes les représentations de cet élément doivent par conséquent porter sur l'utilisation industrielle de l'eau à des fins de production, revêtir un intérêt en termes d'ancienneté ou d'originalité et ne pas avoir été cause de dégradation de l'environnement.

La production d'énergie hydroélectrique est probablement la plus importante des utilisations modernes de l'eau à des fins industrielles. L'énergie revêt deux formes principales : le courant continu et le courant alternatif. Le courant alternatif est de loin le plus avantageux de ces deux processus. Le courant continu souffre des mêmes inconvénients que la force motrice hydraulique directe; sa portée de transmission depuis son lieu de production est limitée. Au cours des années 1890, la

création du courant alternatif, qui peut être acheminé sur de longues distances, a favorisé l'expansion d'entreprises et de collectivités établies loin des sources d'énergie hydraulique. Cette technologie a entraîné des transformations phénoménales dans les rivières situées loin des grands centres urbains et des lieux de productions industrielles intensives. À titre d'exemple, le marché de Toronto puise ses sources d'hydroélectricité aussi loin que dans la rivière Niagara au sud et que le cours supérieur de la rivière des Outaouais au nord-est. Pour illustrer la valeur patrimoniale de cette activité humaine, les représentations de la production d'énergie hydroélectrique devraient témoigner d'un apport immédiat aux populations des lieux mêmes où elle fut générée et avoir eu des dimensions originales compensatoires dans le contexte canadien.

EXCEPTIONS :

- Les activités de pêche pratiquées à des fins récréatives plutôt que de subsistance sont considérées sous le thème *Culture et activités récréatives* (thème 4).
- De nombreux aspects du commerce de la fourrure, à plus forte concentration de capital (et de main-d'œuvre) ont fait appel à des modes d'utilisation des rivières traités sous d'autres thématiques du cadre : le *transport par eau* (thème 2) était un paramètre important des débuts du commerce de la fourrure.
- Les postes saisonniers ou permanents de traite des fourrures ainsi que les forts illustrent les premiers types d'*établissements riverains* (thème 3).

- Les déviations des eaux ne sont pas traitées dans ce thème. Toutes représentations de ces cas qui revêtent une valeur patrimoniale devraient être regroupées thématiquement suivant le but de la déviation, qu'il s'agisse de l'un des premiers projets hydroélectriques (élément thématique 1.3.2, *Production d'énergie par force motrice directe*) ou, comme dans le cas de la rivière Grand dont les eaux servent à l'alimentation du canal Welland, pour des motifs de *transport par eau* (thème 2).
- Plusieurs des autres activités de récolte modernes peuvent ne pas avoir de valeur patrimoniale, telles celles touchant au dépôt des eaux usées, aux effluents d'usines et aux eaux d'égouts urbains. Advenant qu'il soit possible de leur attribuer une valeur patrimoniale, elles seront traitées sous le thème 5, *Utilisation juridictionnelle*.

Moodie, Wayne. 1991. "Manomin: Historical-Geographical Perspectives on the Ojibwa Production of Wild Rice," in Abel and Friesen, *Aboriginal Resource Use*, pp. 71-80.

Morton, James W. 1970. *Capilano: The Story of a River* (historical survey of the City of Vancouver's principal public water supply.)

Den Otter, A.A. 1988. « L'irrigation et la lutte contre les inondations », in Ball, *Bâtir un pays*, pp. 155-183.

Robertson, B. R. 1986. "Saw power;

RÉFÉRENCES CHOISIES

Anderson, Letty. « L'approvisionnement en eau » in Norman Ball, *Bâtir un pays*, p. 209 à 237.

Eastern Irrigation District. 1985. *Tapping the Bow*, Brooks, AB.

Holzmann, Tim E., Victor P. Lytwyn, and Leo G. Weisberg. 1991. "Rainy River Sturgeon: An Ojibway Resource in the Fur Trade Economy," in Abel and Friesen, *Aboriginal Resource Use*, pp. 119-40.

Leung, F. n.d. "Direct Drive Waterpower in Canada, 1607-1910". (Ottawa: Parks Canada Microfiche Report No. 27).

McClelland, Catherine. 1987. *A History of the Yukon Indians: Part of the Land, Part of the Water*.

Making Lumber in the Sawmills of Nova Scotia. (Halifax: Nimbus Publishing and the Nova Scotia Museum).

Roos, A. 1988. « L'électricité », in Ball, *Bâtir un pays*, pp. 183 à 209.

THÈME 2 : TRANSPORT PAR EAU

Ce thème porte sur le *déplacement de biens et de passagers par eau*, que ce soit par le flottage de produits en vrac (particulièrement le bois d'œuvre) ou plus communément par navire en empruntant les cours d'eau naturels et les voies navigables modifiées. Les ressources représentatives sur place sont toutes les formes de structures aménagées dans le cours d'eau ou sur les berges pour transporter les voyageurs et faciliter la navigation et le flux de ce trafic, pour construire ou approvisionner les embarcations ou pour aider à contrôler le flottage des biens en vrac. Un grand nombre d'artefacts subsistent toujours, incluant les rivières et les épaves des embarcations ainsi que les multiples sites qui servaient à l'entretien et à l'exploitation des embarcations et de leurs cargaisons.

Sous-thème 2.1 : Transport commercial

La navigation fluviale fut autrefois l'un des plus importants modes de déplacement vers toutes les destinations du Canada que ce soit en canoës, utilisés depuis des temps immémoriaux ou, à une époque plus contemporaine, sur des embarcations à propulsion humaine telles les barges d'York. Ces embarcations sont intrinsèquement liées à l'évolution du Canada et représentent une partie considérable du patrimoine fluvial du pays. Les artefacts symboliques des **activités commerciales de la période amérindienne** (2.1.1) sont rares et ne sont généralement évoqués que par la voie de navigation elle-même. Les représentations de l'utilisation des rivières pour le

transport de marchandises par propulsion humaine de la période historique (2.1.2) sont relativement nombreuses, tant sous leurs formes originales que leurs répliques et peuvent comprendre des objets de commerce dont certains se retrouvent sur place en raison de chavirages ou d'accidents, tel que cela se produisit dans la rivière des Français. Les voies fluviales elles-mêmes sont bien décrites dans les carnets des explorateurs, des commerçants de fourrures, des militaires et des immigrants.

THÈME 2 : TRANSPORT PAR EAU

2.1 sous-thème : Transport commercial

Éléments :

Activités commerciales de la période amérindienne.

Transport de marchandises par propulsion humaine de la période historique.

Fret commercial propulsé.

Transport de biens en gros par flottage.

2.2 Sous-thème : Services de transport

Éléments :

Postes de traite des fourrures.

Amélioration des réseaux de navigation.

Chantiers navals.

Installations de chargement et d'approvisionnement des passagers.

2.3 sous-thème : Exploration et arpentage

Éléments :

Exploration française.

Exploration britannique.

**Migration et établissement.
Expéditions d'arpentage.**

Cependant, à toutes fins pratiques, de nombreuses rivières jadis destinées à la navigation commerciale ne sont plus aujourd'hui consacrées qu'à des fins récréatives ou ne sont plus utilisées du tout pour la navigation. À titre d'exemple, voici deux siècles d'ici, les canoës qui croisaient sur la rivière des Outaouais transportaient la plupart des marchandises et des produits provenant de la vente des fourrures découlant des échanges commerciaux de Montréal avec les Prairies et le bassin de l'Athabasca. Plusieurs années durant après l'instauration de la Confédération, les politiciens et autres dignitaires de l'époque

Nombre des principales rivières du Canada sont navigables en navires de **fret commercial propulsé** (2.1.3), soit dans le lit naturel de la rivière ou après l'installation de structures de contrôle des niveaux d'eau et de contournement des chutes et des rapides. L'un des modes d'utilisation typique, particulièrement dans le Nord et l'Ouest furent les flottes de bateaux à aubes qui croisaient sur les longues rivières des plaines, notamment le fleuve Mackenzie, la rivière Saskatchewan et le fleuve Yukon durant la courte et cruciale saison estivale de navigation en eaux libres. Ces voies, dont certaines descendent directement des voies empruntées par les canoës et les brigades de barges d'York des compagnies de commerce de la fourrure sont des témoignages éloquents du pittoresque et de l'intérêt attribués au thème du transport à l'échelle nationale. Les quelques navires encore intacts et les épaves d'embarcations ou de navires de charge sont des artefacts représentatifs de ces bâtiments.

se déplaçaient entre Ottawa et Montréal en navire à vapeur. La navigation sur la rivière des Outaouais est aujourd'hui vouée pratiquement en totalité aux activités récréatives.

Le transport des marchandises par les voies fluviales canadiennes ne s'est pas effectué uniquement sur des embarcations; le **transport de biens en gros par flottage** (2.1.4), essentiellement des billes de bois, était une activité importante au Canada. Le rapport Hallett (1987) fait état des contributions du gouvernement fédéral à l'amélioration des voies navigables pour le transport par flottage des billes de bois en

vrac. La première glissière à bois, sur les rapides des Chaudières, fut construite par la famille Wright en 1829. Cette installation fut suivie d'autres ouvrages bâtis sur l'initiative de propriétaires privés, mais qui furent pris en charge et achevés par la Commission des travaux publics de l'État en 1843. Aux environs des années 1880, 83 ouvrages distincts avaient été construits sur la rivière des Outaouais et ses principaux affluents, les rivières Madawaska, Gatineau, Coulonge, Black, Petawawa et Dumoine. Vint ensuite un autre ouvrage majeur sur la rivière Saint-Maurice, qui fut entrepris en 1851 et reste le seul encore utilisé de nos jours. D'autres investissements substantiels furent consacrés à l'aménagement des rivières Trent et Saguenay et des installations de moins grande envergure furent bâties sur les rivières Richelieu et Spanish. En 1909, l'État entreprit un projet d'aménagement à 125 milles d'Edmonton sur la rivière Saskatchewan Nord; l'objectif était d'installer un réservoir de régularisation et des panneaux de vannes à un endroit du cours d'eau où les billes de bois étaient souvent perdues durant les crues printanières. L'exploitation de ce projet, la seule initiative au Canada gérée par le gouvernement fédéral à l'extérieur du Québec et de l'Ontario, s'avéra trop coûteuse et il fut abandonné en 1911.

Sous-thème 2.2 : Services de transport

Les passagers et les marchandises transportés par les services de transport commercial fluvial sont somme toute des « biens » terrestres et doivent à certaines étapes de leurs périple sur les rivières du Canada rejoindre le rivage. L'utilisation des rivières durant la période amérindienne n'a

pas atteint le stade de sophistication qui a généré les services commerciaux et terrestres découlant des échanges commerciaux de la période européenne et il n'y a pas de représentation historique connue de ce sous-thème.

Par contre, on peut avancer que les représentations de la période européenne de ce sous-thème sont pratiquement l'incarnation de l'aube de l'époque européenne du Canada à en juger par la prolifération graduelle des **postes de traite des fourrures** (2.2.1) à travers le pays sur une période de trois siècles. Certains postes étaient de simples baraques de rondins hâtivement bâties dans les bois et ne servant que l'espace d'un hiver; d'autres étaient de grands ouvrages fortifiés qui abritaient des centaines de personnes. Suivant leurs dimensions, ces postes avaient de multiples fonctions car s'ils étaient des lieux de collecte, d'entreposage, de commerce, de conditionnement, de chargement et d'expédition des fourrures et d'autres marchandises, ils répondaient également à des besoins auxiliaires puisqu'ils servaient de lieux de refuge, de ravitaillement en produits d'alimentation et de défense et qu'on y trouvait des services administratifs, juridiques, de loisirs et de soins médicaux. Les structures des postes de traite des fourrures utilisées pour les services à terre, tels les quais et les entrepôts, peuvent représenter ce secteur thématique, mais les petits postes destinés essentiellement à la fourniture de services à terre aux commerçants de fourrures sont également des éléments représentatifs intéressants de ce sous-thème.

Il arrivait que les commerçants de fourrures cessent leurs activités pour consacrer du temps à **l'amélioration des réseaux de navigation** (2.2.2) qui allait faciliter leurs équipées futures. Les portages autochtones originaux et certains des tronçons les plus difficiles d'accès de la principale route des fourrures, tels le cours supérieur de la rivière des Outaouais et la rivière Mattawa furent modifiés en défrichant et en élargissant les passages parfois à l'aide de rondins et de pierres pour niveler la piste et bâtir des gradins solides et dans certains endroits ces commerçants de fourrures installaient des rails rudimentaires sur lesquels ils pouvaient faire rouler ou glisser leurs embarcations. Sur la rivière Hayes, de petits barrages furent construits pour élever les niveaux des eaux et réduire les portages.

Ces ouvrages furent les précurseurs des grands barrages, des déversoirs, des chenaux, des écluses et même des phares construits au dix-neuvième siècle pour créer les canaux. Aux grands réseaux réputés aménagés à cette époque dans l'Est du Canada, soient le canal Rideau, la voie navigable Trent—Severn et le canal de Chambly, s'ajoutent d'autres petits canaux à écluse unique dispersés le long des grands cours d'eau du Canada tels la rivière Rouge, la rivière des Outaouais et le fleuve Yukon. À proximité des écluses modernes telle celle de Soo sur la rivière St. Marys, se retrouvent souvent les écluses originales de plus petite envergure et construites en bois qui présentent des conditions de conservation variées, mais n'en sont pas moins représentatives de ce sous-thème.

Outre les améliorations des conditions de navigabilité des rivières en tant que telles, le transport fluvial au Canada dépendait de la fourniture de services à terre pour les passagers et les marchandises.

Il existait de nombreux services de **chantiers navals** (2.2.3) destinés aux embarcations et aux navires de charge. Les navires étaient généralement construits à proximité des grands cours d'eau et hissés à terre pour les réparations (plutôt que dans des bassins de radoub). La plupart des points de transbordement et des sites portuaires industriels étaient aménagés de quais, de rampes et d'autres installations de chargement des bâtiments dont les vestiges témoignent des fonctions importantes des bateaux à aubes comme transporteurs de marchandises. On peut voir encore aujourd'hui des bateaux à aubes qui se détériorent lentement sur les sites où ils furent treuillés après leur dernière saison d'activité.

Les **installations de chargement et d'approvisionnement des passagers** (2.2.4) étaient relativement rares et les vestiges d'aménagements tels les salles d'attente, les pavillons de halte, les poteaux d'attache et dans quelques cas les hôtels, ne sont pas aussi nombreux que les sites connus pour avoir été le lieu de ce type d'activités. Toutefois, il se pourrait que les forts plus importants et les premiers lieux d'établissements comportent des constructions et des structures en rapport avec le transport des passagers plutôt qu'avec celui des marchandises ou d'autres activités.

Sous-thème 2.3 : Exploration et arpentage

Un grand nombre des premières utilisations des rivières navigables peuvent être étroitement associées à d'importantes expéditions d'exploration et de reconnaissance des tracés effectuées par les Euro-Canadiens. Peu de ces routes étaient inconnues des Autochtones, mais l'entreprise des explorateurs ou des arpenteurs d'itinéraires visait à relier les divers segments d'anciennes voies et de mieux faire connaître ces itinéraires en vue d'instaurer ou de renforcer les prérogatives territoriales de la puissance colonisatrice et d'ouvrir les voies à l'immigration et au peuplement.

Les toutes premières explorations européennes du pays par les rivières, autres que celles éventuellement entreprises par les Vikings, furent menées par les intrépides **explorateurs français** (2.3.1) et les coureurs des bois. Leur legs, bâti sur plus de deux siècles avant la fin de la guerre de Sept Ans en 1763 s'étend sur la majeure partie du Canada sous forme de sites archéologiques et plus souvent sous formes de toponymes. Les **explorateurs britanniques** (2.3.2) qui leur ont succédé sont probablement plus connus pour leurs découvertes de la partie occidentale de la région de l'Athabaska et pour les équipées de David Thompson et d'Alexander Mackenzie à la recherche d'un passage vers le Pacifique, notamment par les Rocheuses, bien que les témoignages de leurs passages s'étendent aussi jusqu'aux environs de la baie d'Hudson et vers le Nord.

Les levés de terrains effectués à des fins commerciales et de transport entrent

également dans cet élément. Cette activité est probablement la mieux symbolisée dans les expéditions de reconnaissance de Palliser et de Wheeler qui débouchèrent sur la construction de deux lignes de chemins de fer transcanadiennes à travers les vallées fluviales des Rocheuses. Outre l'infrastructure ferroviaire qui pourrait en former une représentation indirecte, les ressources culturelles les plus représentatives de cet élément sont les voies de passage elles-mêmes, souvent illustrées en détail dans les carnets de voyage et identifiables dans les fonds des vallées, à travers les cours d'eau peu profonds, le long des portages, au flanc des versants des vallées et sur les reliefs interfluves. Les sites qui furent le lieu d'événements ou d'incidents rapportés, tel celui où Wheeler faillit perdre la vie sous les ruades d'un cheval, situé près de la rivière du même nom, sont aussi des représentations de cet élément. Il inclut également d'autres ressources culturelles toponymiques tels le lieu de *Lachine*, aux environs de Montréal et le *lac Committee Punch Bowl* dans les Rocheuses ainsi que des monuments et des structures de commémoration historiques érigés par les générations ultérieures.

Les rivières furent des voies de **migration et de peuplement** (2.3.3) dans tous les coins du Canada. Les premiers immigrants au Canada sont arrivés par bateau, mais peu de ces navires s'aventurèrent alors sur les rivières pour débarquer leur charge humaine. Plus tard, de petits groupes et des particuliers se sont déplacés le long des rivières pour prendre possession de leurs nouvelles terres. Les établissements acadiens des trois provinces maritimes

étaient pour la plupart installés le long des estuaires des cours d'eau que ces colons avaient modifiés en érigeant des digues pour retenir les eaux de marée descendante et créer des pâturages et des prairies de fauche. Les immigrants britanniques ont pénétré plus loin à l'intérieur des terres et déboisé des forêts le long des vallées fluviales pour y créer de nouvelles terres agricoles dans les creux et les flancs de coteaux des vallées. À leur arrivée massive à la fin du dix-huitième siècle, les contingents de Loyalistes de l'Empire-Uni ont suivi les voies fluviales établies et créé des types d'établissement distincts le long de la vallée de la Saint-Jean et d'autres rivières de l'Est du Canada (voir l'élément 3.1.4 du thème *Établissements riverains*).

L'ouverture de l'Ouest canadien par les expéditions d'exploration et d'arpentage ont amené à l'immigration des Européens vers les Prairies, mais cette région fut peuplée essentiellement par les migrations drainées par voie terrestre. D'autre part, la plupart des établissements sur la côte du Pacifique ont été fondés par les immigrants venus par voie de terre, d'abord par des groupuscules de ces colons qui avaient emprunté des itinéraires terrestres et qui furent ensuite suivis d'arrivées massives par les rivières, les passes et les passages de vallées découverts par les explorateurs du dix-neuvième siècle.

Si l'intérêt de ce sous-thème dans le développement du Canada et l'importance du rôle des rivières dans l'expansion du pays sont indubitables, la représentation de la totalité de ce sous-thème est quant à elle très subjective. Hormis quelques sites de

campement et un héritage toponymique, seuls les itinéraires dont l'on possède des témoignages de création tangibles doivent être retenus comme des représentations des explorations audacieuses, des activités d'arpentage et des processus de migration des premiers Européens.

EXCEPTIONS :

- Certains aspects du déplacement par eau ont été classifiés sous d'autres thématiques de ce cadre. Les déplacements à des fins récréatives, tels la navigation et le canotage de plaisance sont groupés sous le thème 4, *Culture et activités récréatives*.
- Le déploiement militaire est un élément du thème 5, *Utilisation juridictionnelle*.

- Les modes de passages de cours d'eau employés pour le transport *entre* les rivières sont inclus dans le thème 3, *Établissements riverains*. Les types d'établissements résultant des mouvements migratoires sont également traités sous ce thème.

RÉFÉRENCES CHOISIES :

Barris, Theodore. 1978. *Fire Canoe; Prairie Steamboat Days Revisited*, Toronto, McClelland et Stewart.

Passfield, Robert. 1988. « Les voies d'eau », in Ball, *Bâtir un pays*, 1988, pp. 127 à 155.

THÈME 3 : ÉTABLISSEMENTS RIVERAINS

Les habitations riveraines, distinctes ou groupées, font partie du paysage culturel de nombreuses rivières, particulièrement dans le sud du Canada. Elles représentent fondamentalement un mode d'utilisation terrestre des rivières conçu pour satisfaire à des besoins d'ordre économique, social ou autre. Le choix de l'emplacement des habitations, leur style, leur localisation, leur espacement et leur disposition sont souvent des manifestations de l'influence des rivières sur les activités économiques et sociales.

Au fil de la mise au point du cadre, nombre des raisons pratiques pour lesquelles les gens se sont établis à proximité des rivières ont été classées sous d'autres thèmes. À titre d'exemple, le déplacement par voie d'eau et la récolte des ressources sont toutes des activités qui dépendent des rivières et influencent de leur côté les décisions individuelles et l'expansion des établissements. De ce point de vue, « l'établissement » est souvent une conséquence de quelques autres activités humaines plus directement ou plus manifestement liées à la façon dont les gens utilisent la rivière elle-même.

Ce thème traite par conséquent de l'influence directe marquante des rivières sur le paysage des rivages habités incluant les types d'habitations individuelles et les modes d'adaptation des collectivités à l'environnement fluvial. Les rivières déterminaient souvent le mode de division des terres agricoles suite aux tracés établis

par des levés de terrain à grande échelle et ainsi que mentionné ci-dessus, les modes de transport et les industries fluviales influençaient souvent l'orientation, le style et la configuration architecturale non pas uniquement des habitations, mais de tous les types de constructions.

Les trois sous-thèmes employés ici classifient les représentations suivant trois manifestations visibles des considérations pratiques humaines : les décisions individuelles de résider à proximité des rivières; les collectivités implantées à proximité des rivières; et l'adaptation des réseaux de transport pour respecter les rivières.

THÈME 3 : ÉTABLISSEMENTS RIVERAINS

3.1 Sous-thème : Choix de l'emplacement des habitations

Éléments :

Habitations riveraines saisonnières.
Propriétés familiales et exploitations agricoles riveraines.

Habitations riveraines permanentes dictées par l'emplacement des rivières.

Habitations dispersées dans les types d'établissement.

3.2 Sous-thème : Collectivités riveraines

Éléments :

Établissements autochtones riverains permanents.

Collectivités associées aux fortifications.

Collectivités associées à l'industrie fluviale.

Collectivités associées aux points de passage des rivières.

3.3 Sous-thème : Transport influencé par l'environnement fluvial

Éléments :

Traversiers et gués.

3.3.2 Ponts routiers.

Ponts ferroviaires.

Routes et voies ferrées influencées par l'environnement fluvial.

Sous-thème 3.1 : Choix de l'emplacement des habitations

Les Autochtones s'aventuraient rarement loin des rivières et des rives des lacs. De telles équipées étaient hasardeuses et ne

présentaient aucun intérêt puisque l'environnement des rivières offrait des ressources qui répondaient à pratiquement tous leurs besoins. De nombreux clans autochtones migraient par intervalles saisonniers d'une partie à une autre d'un cours d'eau, ces déplacements étant dictés par le climat, les migrations des poissons, les migrations des hardes d'animaux sauvages et les rivalités tribales. Ils dressaient des **camps saisonniers** (3.1.1) qu'ils abandonnaient et construisaient au gré des besoins. Les témoignages archéologiques sont particulièrement riches dans ces sites établis le long de la plupart des cours d'eau importants. Dans les lieux où l'on n'a pas de témoignage de leur établissement, la configuration même des sites laisse souvent deviner la présence passée de ces camps.

Toutefois, il peut exister quelques autres évidences nettement plus manifestes des retombées des rivières sur la vie des humains que des **propriétés familiales** ou des **exploitations agricoles** (3.1.2) isolées et leurs bâtiments connexes situés à proximité d'un cours d'eau, d'un lieu d'appontage et aux environs des pâturages bordant le cours d'eau. Nombre de ces constructions furent érigées au début de la période européenne par des familles de pionniers. Ces bâtiments dont de nombreux sont toujours debout constituent l'un des composants d'ores et déjà reconnus du patrimoine fluvial du Canada.

Les **habitations riveraines permanentes** (3.1.3) apparues plus tard ont elles aussi tiré profit des nombreux avantages fournis par les rivières, tels la nourriture, l'eau et le

transport, mais ces constructions n'étaient pas toujours des habitations agricoles. Certaines furent érigées par de riches particuliers sur des sites de choix, d'autres étaient de modestes constructions bâties par des manœuvres ou des descendants de pionniers. Les résidences et les constructions riveraines peuvent revêtir un intérêt du fait des particularités de leurs propriétaires ou de leurs occupants ou parce qu'elles avaient une fonction particulière très spécifique. L'emplacement de ces constructions à proximité du cours d'eau provient essentiellement du choix de leurs propriétaires, mais elles ne sont pas nécessairement d'un grand rapport fonctionnel avec le cours d'eau. Certaines de ces maisons ont leurs façades exposées vis-à-vis de la rivière et une allée qui mène directement de la rivière à l'entrée principale. Elles étaient généralement bâties en terrain surélevé pour éviter les risques d'inondation.

Les matériaux de construction des fermes et des résidences reflétaient les styles, la disponibilité du matériel et les situations financières de l'époque. Les premières habitations européennes étaient pour la plupart des constructions de rondins. Les méthodes de construction ultérieures ont fait appel à la pierre, aux bardeaux de fentes, aux bardeaux, aux planches à gorge et à diverses combinaisons de techniques. Une grande variété de ces habitations ou de leurs fondations sont toujours debout et constituent des représentations probantes de cet aspect du patrimoine fluvial.

Les « types d'établissement » sont identifiés dans les *critères de sélection du RRPC*

comme un thème majeur potentiel de l'histoire fluviale du Canada. Au cours de l'élaboration de ce cadre, il a fallu décider s'il convenait d'intituler l'ensemble du thème « types d'établissement » ou de définir la portée à lui attribuer pour qu'il ait sa place dans ce cadre. L'emploi du terme *riverain* (qui découle du mot rive) permet de limiter la portée de ce thème aux types d'établissement qui ont un lien fonctionnel avec les rivières et de limiter les représentations du sous-thème *Choix de l'emplacement des habitations* aux structures résidentielles et à leurs installations connexes sises à proximité physique des rivières.

Les types d'établissement intéressants dans ce contexte sont essentiellement les **habitations dispersées** (3.1.4) visiblement agencées suivant une stratégie d'ensemble ou un plan officiel. De ce fait, les bâtiments érigés à l'époque du système seigneurial au Québec sur des lots étroits en bordure de rivière avec accès à l'eau et une superficie domaniale minimale, typiques d'une stratégie de dispersion du peuplement, sont représentatifs de cet élément. L'uniformité architecturale des bâtiments de fermes et autres habitations des Loyalistes et leur espacement uniforme le long des vallées fluviales telle la vallée de la Saint-Jean confèrent à ces lieux le caractère de paysage culturel. Dans la vallée du Haut-Saint-Jean, on peut également observer des constructions typiques de la culture acadienne de la région du Madawaska. Les grandes rivières de l'Ouest canadien et notamment la rivière Rouge, offrent d'autres exemples de paysages culturels. Dans certains cas toutefois, les paysages culturels

sont présents dans des régions qui n'ont pas fait l'objet d'un plan de lotissement ou d'une stratégie de peuplement et qui doivent leur homogénéité aux similarités ethniques ou religieuses des colons, telles les communautés mennonites et huttériennes du Manitoba et de la Saskatchewan.

Sous-thème 3.2 : Collectivités riveraines

La formation des collectivités a commencé avec l'édification d'une seule construction dans un lieu qui présentait des avantages notables. Pour les Autochtones, ce type de lieu pouvait être un site proche de zones de pêche ou de chasse, abrité, non exposé aux inondations, relativement exempt d'insectes en saison chaude et qui offrait une protection contre les rigueurs de l'hiver. De tels sites, qu'ils soient situés ou non à proximité d'une rivière, étaient néanmoins propices à la création **d'établissements autochtones riverains permanents** (3.2.1).

L'une des priorités des tout premiers établissements européens au Canada était la sécurité. L'hostilité des Autochtones et les dangers fortuits que représentaient les animaux sauvages ont amené les premiers commerçants et colons à rechercher l'abri de palissades fortifiées. Certains postes de traite des fourrures étaient appelés des « forts » du fait de leurs capacités défensives dont profitaient les trappeurs et les commerçants qui opéraient dans la région. Les fortifications érigées ultérieurement étaient souvent plus complexes et conçues pour protéger les individus et les biens des puissances européennes rivales. Dans les deux cas, ces forts étaient invariablement érigés près des rivières pour permettre

l'accès aux marchés et aux munitions. Les **collectivités associées aux fortifications** (3.2.2) se sont souvent développées sous le couvert de cette sécurité et s'il en reste peu aujourd'hui encore intactes dans leur configuration initiale, les vieilles villes de nombreuses municipalités du Canada recèlent les vestiges préservés de ces constructions.

Les collectivités « européennes » se sont établies le long de tronçons de rivières qui présentaient certaines caractéristiques de première importance. Il s'agissait souvent de lieux où l'on pouvait traverser le cours d'eau ou de points de rivières où la vitesse du courant fournissait une source d'énergie. Parfois, ces deux propriétés coïncidaient puisque la configuration des rapides va souvent de pair avec la présence de passages. La découverte d'un moulin à proximité d'un rapide était souvent l'indication d'un lieu propice à l'établissement d'une collectivité. De ce fait, bien que les différents types de moulins soient traités sous d'autres catégories thématiques (sous-thème 1.3, *Extraction de l'eau*) comme des représentations de la récolte de l'eau en tant que ressource en soi, les résidences et les autres structures et composants des établissements qui reflètent leurs origines de **collectivités associées à l'industrie fluviale** (3.2.3) sont reconnus sous ce sous-thème.

Cet élément peut également englober les

représentations des premiers ouvrages et des premières structures particuliers aux établissements qui se sont développés dans la foulée des autres industries riveraines, telles les fabriques de bière, les fonderies, les manufactures et même les premières installations de production d'énergie hydraulique. Là encore toutefois, si les représentations doivent revêtir une valeur historique, ces industries ne doivent pas non plus avoir nui aux valeurs patrimoniales par des activités telles que l'évacuation des déchets et d'autres formes de pollution.

Dans le même registre, l'établissement de collectivités dont l'on peut déceler les origines par la présence d'un pont, d'un traversier ou d'un gué constituent une composante significative du patrimoine fluvial du Canada. Même si les ponts ou les vestiges de structures de ponts, de traversiers ou de gués sont inclus dans le sous-thème suivant qui porte directement sur les traverses de rivières, les résidences et autres bâtiments associés aux débuts de la communauté sont des représentations importantes des **collectivités associées aux points de passage des rivières** (3.2.4).

Néanmoins, les ponts ou les rivières n'apportent pas aux hommes que des ressources ou des attraits avantageux. Pour les voyageurs terrestres qui ont succédé aux coureurs des bois et aux commerçants de fourrures, les rivières représentaient également des obstacles qu'il fallait traverser. Cet aspect quelque peu anormal du patrimoine fluvial ne peut être commémoré sous la thématique du transport par eau puisqu'il réfère aux déplacements

terrestres et qu'il s'éloigne de l'essence de ce thème.

Sous-thème 3.3 : Transport influencé par l'environnement fluvial

Le plus ancien moyen de traverser une rivière consistait à chercher un point où le niveau de l'eau était assez bas pour permettre le passage de voyageurs à pied ou à cheval. Ceux de ces passages accessibles la plus grande partie de l'année peuvent être appelés des **gués** (3.3.1). Il en existe encore quelques-uns, mais la plupart sont à présent supplantés par des ponts ou abandonnés. Lorsque les rivières n'offraient pas de passage à gué, des pionniers entreprenants installaient des **traversiers** (3.3.1) et percevaient des droits de passage pour assurer leur subsistance.

Le Canada regorge d'exemples de ponts fluviaux dont la plupart sont des ouvrages du vingtième siècle. Les éléments intéressants de ce sous-thème sont les premiers exemples de **ponts routiers** (3.3.2) décrits en fonction de leur ancienneté, des matériaux qui ont servi à leur construction et de leur structure. La terminologie technique devrait englober des mots tels que bois, pierre, acier, travée simple, travée multiple, arche, caisson, poutre en arc en tirant, chevalet, etc. La description des **ponts ferroviaires** (3.3.3) qui traversent les rivières peut se faire en référant à des caractéristiques similaires.

Les sites de divers modes de passage des

rivières ont influencé non seulement le choix original de l'emplacement de villages et de villes, mais également les processus subséquents de développement des réseaux routiers et ferroviaires. De ce fait, le dernier élément du sous-thème, **Routes et voies ferrées influencées par l'environnement fluvial** (3.3.4) est illustré par l'innombrable quantité d'anciennes routes et voies ferrées qui longent les vallées fluviales, ceinturent les versants de ces vallées et traversent les rivières à des points stratégiques.

On peut en observer des exemples typiques à proximité de la rivière Kicking Horse où la route transcanadienne et la voie ferrée du Canadien Pacifique furent toutes deux construites essentiellement en fonction du cours de la rivière. Les exemples d'infrastructures susceptibles de représenter ce sous-thème sont multiples et il convient de s'assurer que les éléments identifiés sont significatifs par leur ancienneté, leur concept ou leur originalité.

EXCEPTIONS :

Ce thème exclut nombre des aspects plus généraux du peuplement, tels l'agriculture pionnière et le développement d'agglomérations loin des rivières. Les activités de peuplement qui n'ont pas de lien avec l'environnement fluvial, qui ne revêtent pas d'intérêt patrimonial ou qui ont un rapport avec l'environnement fluvial de par des activités plus particulières ne sont pas considérées sous cette thématique. Voici quelques exemples respectifs à ces catégories citées :

- Les ponts qui ne traversent pas les rivières et les collectivités créées autour

de ressources terrestres telle l'exploitation minière, n'ont pas de rapport avec l'environnement fluvial.

- Les ponts routiers et ferroviaires de construction moderne et tous les tunnels aménagés sous les rivières sont jugés sans intérêt patrimonial.
- L'extraction de l'eau pour les activités d'irrigation est traitée sous le thème 1, *Récolte des ressources*.
- Les installations aménagées dans les lieux de fractionnement des marchandises en gros tels les portages et les ports ou qui servaient à la construction navale sont examinées sous le thème 2, *Transport par eau*.

RÉFÉRENCES CHOISIES :

Dunham, B. Mabel. 1947. *Grand River*, (Toronto: McClelland and Stewart).

Fisher, Sidney Thornton. 1985. *The Merchant-Millers of the Humber Valley; A Study of the Early Economy of Canada*, (Toronto: NC Press).

Hargrave, Joseph James. 1871. *Red River* (Montréal: John Lovell); consulter notamment les pages 155 à 173 du chapitre 12 « Annual Routine in Red River Settlement ».

THÈME 4 : CULTURE ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

Les rivières offrent tout à la fois un motif et un environnement propices à l'expression artistique, à la vie spirituelle et à la détente. Aux yeux d'un grand nombre de personnes qui résident à proximité des rivières ou s'y rendent souvent, les correspondances entre les personnes et les cours d'eau ont probablement plus de valeur que les utilisations physiques et économiques qui dominent la plus grande partie de ce cadre. Les manifestations de ce thème revêtent des formes probablement plus nombreuses et différentes que les autres thématiques. Elles donnent également des possibilités de faire valoir le rapport à l'environnement fluvial de structures ou d'activités qui n'ont pas ou guère de relation fonctionnelle avec les rivières elles-mêmes.

Du fait que de telles valeurs sont fortement imprégnées de fondements culturels, il existe un risque de négliger l'importance des arts et de la spiritualité lorsque ces expressions culturelles humaines sont regroupées thématiquement avec les activités récréatives, ainsi qu'il en est dans ce cadre. Nombre de fervents adeptes de canotage récréatif en milieu sauvage au Canada voient dans leur pratique une valeur pédagogique et spirituelle; certains y trouvent même des expressions puissantes de la culture et de l'identité canadiennes. La véritable passion du défunt canoéiste Bill Mason était de peindre les paysages qui s'ouvraient à lui depuis son embarcation. Dans le même ordre, les pictogrammes autochtones sont manifestement des œuvres

d'expression artistique, mais qui souvent incarnent également des croyances ou des valeurs spirituelles. Bien que certains motifs puissent justifier la division des éléments de la culture et des activités récréatives en un ou plusieurs thèmes, ces éléments ont vraisemblablement entre eux des correspondances trop étroites pour permettre une telle démarche et de plus il n'existe pas suffisamment d'exemples courants sur place susceptibles de les représenter pour justifier leur considération sous des thèmes distincts.

THÈME 4 : CULTURE ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

4.1 Sous-thème : Correspondances spirituelles

Éléments :

Lieux sacrés ou spirituels.

Structures et lieux rituels ou cérémoniels.

Lieux de sépulture autochtones.

Lieux de sépulture européens.

4.2 Sous-thème : Expressions culturelles

Éléments :

Musées, galeries d'art et monuments commémoratifs riverains.

Lieux de correspondances culturelles.

Paysages culturels riverains.

Styles architecturaux dictés par l'emplacement des rivières.

4.3 Sous-thème : Activités récréatives traditionnelles

Éléments :

Navigation de plaisance.

Pêche à la ligne.

Randonnées touristiques terrestres.

Installations et clubs de loisirs

Sous-thème 4.1 : Correspondances spirituelles

La plupart des aspects auxquels l'on attribue une dimension spirituelle sont par définition intangibles et universels. Toutefois, ce sous-thème s'attache aux manifestations matérielles sur place des correspondances spirituelles avec les rivières. Sans réfuter la valeur des composantes impalpables et immémoriales des systèmes de croyances et de la spiritualité chez les Autochtones autant que chez les Européens, les impératifs de gestion du programme du RRPC exigent que les représentations des **lieux sacrés ou spirituels** (4.1.1) puissent être localisées, décrites et protégées. Ces témoignages peuvent donc revêtir des expressions très diverses selon les systèmes de croyance globaux et locaux. Pour les Autochtones, certaines configurations naturelles telles les parois des falaises, les roches de rivière ou les sources peuvent avoir des propriétés sacrées et certaines de ces composantes furent commémorées au moyen de pictogrammes et de pétroglyphes. Pour les Européens, les lieux qui furent la scène de miracles ou de tragédies peuvent devenir des lieux sacrés souvent évoqués par de simples croix. Dans les deux cas, les représentations doivent porter sur des lieux jugés posséder une dimension sacrée naturelle en vertu d'un système de croyance.

Il existe également des lieux assez distincts des lieux spirituels qui ne revêtent pas de dimension sacrée intrinsèque, mais qui étaient consacrés à des rituels ou des cérémonies. Ces types de représentations englobent les **structures et les lieux rituels**

ou cérémoniels (4.1.2). Les structures seront principalement d'origine européenne, notamment les églises, alors que les lieux de culte peuvent être autochtones et européens. Dans les deux cas, ils doivent avoir rapport à une rivière, que ce soit de par leur emplacement ou de par leur vocation.

Les lieux de recueillement, généralement les endroits où les morts sont inhumés, sont une composante d'une grande dimension dans toutes les cultures. Au Canada, ces sites sont presque tous de simples **lieux de sépulture** (4.1.3 et 4.1.4) où s'érigent des tombes isolées ou regroupées; il est rare de trouver une construction importante, tel un tertre, associée au site funéraire, mais ces lieux sont souvent marqués par des tombes, des pierres tombales, des clôtures, des artefacts commémoratifs et dans le cas des tombes de la région nordique, des tumulus de pierres. Les différences majeures qui distinguent les cultures **autochtones** (4.1.3) et **européennes** (4.1.4) exigent que la représentation de leurs sites funéraires soit séparée en deux éléments thématiques.

Sous-thème 4.2 : Expressions culturelles

Les documents de mise en candidature des rivières patrimoniales canadiennes réfèrent souvent à des bâtiments tels que les musées qui abritent des artefacts liés au patrimoine fluvial et les sites qui commémorent des événements et des individus présentant un lien avec les rivières. Bien que ces bâtiments et sites en tant que tels ne possèdent pas de valeur patrimoniale intrinsèque, ce cadre reconnaît leur apport à la valeur d'ensemble du patrimoine d'une rivière.

De ce fait, les **musées, les galeries d'art riverains** (4.2.1) et d'autres ouvrages sis dans l'environnement fluvial et qui abritent des artefacts culturels associés aux rivières sont des représentations valides de ce sous-thème. Les reconstitutions ou les animations de lieux et d'événements historiques peuvent aussi être des illustrations probantes. Les plaques commémoratives de lieux historiques constituent une expression culturelle couramment employée qui entre aussi dans les représentations valides de ce sous-thème et généralement les instances responsables de leur instauration peuvent aider à déterminer l'importance du lieu. Les plaques érigées par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada constituent l'une des quelques représentations de ce cadre qui peuvent être jugées commémorer un événement, une personne ou un lieu d'importance nationale.

Étant donné que les événements, les personnes ou les lieux importants ne sont pas tous commémorés par des plaques historiques, ce cadre leur attribue une place sous l'élément thématique **Lieux de correspondances culturelles** (4.2.2). Toutefois, cet élément ne permet pas d'inclure des lieux qui n'auraient pas de correspondances culturelles avec les rivières. De fait, l'événement doit s'être déroulé sur ou à proximité de la rivière, ou la personne doit avoir eu une longue relation ou un autre type de rapport marquant à la rivière. Les exemples pourraient englober les résidences d'artistes, d'auteurs, de politiciens et d'autres figures notoires et des bâtiments qui furent la scène d'événements importants, ou le foyer de mouvements ou de croyances d'une grande portée dans

l'histoire du Canada peuvent également être considérés comme des représentations de cet élément sous-thématique.

Le concept des **paysages culturels riverains** (4.2.3) et des régions culturelles riveraines constitue une expression assez particulière de la culture. Le terme de paysage culturel réfère aux fronts d'eau aménagés qui revêtent un attrait esthétique, mais il englobe également les étendues riveraines industrielles et commerciales. Les régions d'une grande signification culturelle exemptes de composants bâtis telles les terres ancestrales des Ojibways dans la région de la rivière St. Marys et celles des Inuits du Caribou dans les étendues dénudées de la rivière Kazan constituent un type important de représentation. Ainsi qu'indiqué plus haut, les rivières en tant que telles peuvent être des ressources culturelles et être par conséquent considérées comme des composantes des paysages culturels.

Dans l'un de ses ouvrages (1991, p. 153), Haslam a souligné que les activités humaines se développent rarement de manière uniforme sur les berges opposées d'une rivière. Les villes orientées en vis-à-vis de part et d'autre d'un cours d'eau se font concurrence et généralement les activités de l'une l'emporteront sur celles de l'autre. Souvent, ces villes se distingueront non seulement par leur rôle différent dans l'économie régionale, mais également par leur caractère typique. Que la frontière riveraine soit internationale ou simplement municipale, les contrastes dans les paysages ou les usages culturels sur les berges opposées des rivières revêtent souvent un grand intérêt historique et social.

Pour terminer, ce sous-thème permet l'inclusion d'ouvrages qui présentent des **styles architecturaux dictés par l'emplacement des rivières** (4.2.4). Il peut s'agir de représentations de caractéristiques discrètes tels les aménagements paysagers ou l'exposition des façades et des entrées principales sur les rivières ou de fondations érigées, en autant que ces particularités revêtent une certaine valeur historique conférée par leur ancienneté ou leur

Sous-thème 4.3 : Activités récréatives traditionnelles

La composante récréative de ce thème ne vise aucunement à dupliquer ou remplacer l'évaluation des valeurs récréatives d'une rivière qui brigue une inscription au RRPC, évaluation qui constitue un processus majeur à l'appui de pratiquement toutes les désignations au RRPC. En s'attachant particulièrement à la nature novatrice ou traditionnelle des activités récréatives, les éléments de ce sous-thème reconnaissent que les activités de loisirs commerciales autant que privées peuvent forger au fil du temps une spécificité patrimoniale qui dépasse leur simple agrément pragmatique; et la valeur récréative des rivières, particulièrement des rivières *sauvages* a dans le patrimoine fluvial du Canada et l'expression de sa culture une place qui doit lui être reconnue dans ce cadre.

De toutes les activités récréatives pratiquées sur les rivières, deux se distinguent par la valeur patrimoniale que leur confèrent leur pérennité et le caractère patrimonial du matériel utilisé dans leur pratique. De ce

originalité. Les représentations peuvent également être des bâtiments résidentiels dans leur ensemble, comme des résidences et des chalets dont l'architecture est typique d'un style d'habitations riveraines telles celles qui furent bâties le long de la rivière Ristigouche au début du vingtième siècle. Ces constructions plus contemporaines pourraient également représenter l'élément sous-thématique 4.3.4 traité ci-après.

fait, les voies de **navigation de plaisance** (4.3.1) fréquentées par les premiers touristes sont en soi une valeur culturelle et peuvent par conséquent être représentées dans ce cadre. Certains itinéraires de canotage sont devenus des lieux prisés par les premiers canoéistes suite à des publications telles que le récit de Paine, en 1907, sur son périple en canot dans la rivière Shelburne. Les lieux de campements et de portage connus pour avoir été utilisés par ces personnes sont des représentations plus spécifiques de ce sous-thème.

De la même façon, les lieux bordant un cours de rivière et associés à l'activité traditionnelle de **pêche à la ligne** (4.3.2) pratiquée uniquement pour l'agrément sont des représentations probantes. La représentation de ces types de sites pourrait inclure des toponymes ou des numéros assignés à des étangs à saumon ou même à des tronçons entiers de rivière, à des camps et des gîtes construits spécifiquement pour les pêcheurs à la ligne et même à des cabanes utilisées pour la pêche blanche qui revêtent une certaine valeur historique.

Sans aller jusqu'à avancer que la navigation

de plaisance et la pêche à la ligne récréative sont les seules formes aquatiques d'activités d'agrément pratiquées sur les rivières, elles sont toutefois de loin les pratiques récréatives les plus représentatives du point de vue patrimonial. Les **randonnées touristiques terrestres** (4.3.3) dans les vallées fluviales sont une autre forme d'activité récréative en rapport avec l'environnement fluvial qui peuvent revêtir une grande valeur culturelle. Les premières expressions de ce type de loisirs tournaient autour de trois activités : la randonnée pédestre, l'équitation et le tourisme automobile. Il existe maints récits de premiers randonneurs à avoir parcouru les vallées des Rocheuses. Le Club Alpin du Canada fut créé pour fournir des renseignements sur les sentiers de randonnée, construire des abris et porter secours aux randonneurs en détresse. Le cheval était autrefois le seul moyen efficace d'atteindre certains défilés et certaines vallées et les gardes de parcs nationaux utilisent toujours ce mode de déplacement. Au cours des dernières années, le tourisme automobile est devenu l'activité récréative de plein air la plus populaire en Amérique du Nord. Dans la foulée des années 1920, marquées par la construction de la route de liaison entre Banff et Jasper, aujourd'hui appelée Promenade des glaciers, des routes et des promenades panoramiques ont été construites le long des vallées fluviales pour favoriser la pratique de cette activité.

Ce sous-thème permet également la reconnaissance d'**installations et de clubs de loisirs riverains organisés** (4.3.4) bâtis pour accueillir des clubs et d'autres organismes à vocation récréative dans un

cadre fluvial. Les installations pouvaient abriter des clubs locaux de canotage et de pêche à la ligne ou des organismes d'envergure internationale tel le Atlantic Salmon Club, établi à l'embouchure de la rivière Ristigouche. Les installations de clubs destinés aux amateurs de canotage, d'aviron et de voile peuvent également être représentées si elles revêtent une valeur historique. Les camps, les abris et les chalets privés et publics et d'autres lieux d'hébergement de nuit construits à l'intention des amateurs d'activités récréatives fluviales ou bâtis à proximité d'une rivière peuvent aussi entrer dans ce thème. À plus large échelle, des hôtels tel le Jasper Park Lodge, près de la rivière Athabasca, sont des ouvrages qui représentent cet élément.

EXCEPTIONS :

- La présence fortuite d'une plaque historique à proximité d'une rivière et relatant un événement sans rapport avec ce cours d'eau ne justifie pas l'inclusion de cet élément commémoratif comme représentation du sous-thème *Expressions culturelles*.
- La plupart des thèmes qui composent ce cadre décrivent des activités qui créent des paysages culturels. Même la *Récolte des ressources* (thème 1) contribue à la création des paysages culturels puisque les sites industriels établis en front de rivière font partie des phénomènes auxquels ce qualificatif peut être attribué.
- Les activités de pêche pratiquées pour la consommation domestique ou commerciale devraient être traitées sous le thème *Récolte des ressources*

(thème 1) plutôt que sous celui des activités récréatives.

RÉFÉRENCES CHOISIES :

Hodgins, Bruce W. and Margaret Hobbs 1985. *Nastawgan: The Canadian North by Canoe & Snowshoe. A Collection of Historical Essays* (Toronto: Betelgeuse Books).

Landscape and Urban Planning. 1988. *Special Issue: The Landscape of Water*, Vol. 16, Nos. 1-2 (October).

Manz, David, ed. 1993. *Water and the Wilderness: Development, Stewardship, Management; Proceedings of the 46th Annual Conference of the Canadian Water Resources Association, Bandy, Alberta June 16-19, 1993* ([Cambridge ON]: Canadian Water Resources Association).

Paine, Albert Bigelow. 1907/1982. *The Tent Dwellers* (London: Outing Publishing; reissued by William Macnab and Son, Halifax).

THÈME 5 : UTILISATION JURIDICTIONNELLE

L'utilisation que les instances gouvernementales font des rivières est une conséquence naturelle de leur importance vitale dans l'essor économique, politique et social de tout groupe constitué autour d'une structure politique. Les rivières sont source tout à la fois d'attraction et de concurrence de divers types d'activités humaines, incluant la coopération et la rivalité. Elles peuvent servir à des ambitions de suprématie territoriale tant physiquement, en ouvrant des voies d'invasion, que symboliquement, en servant d'espaces de délimitations frontalières. Le concept des rivières comme lignes de démarcation frontalière était vraisemblablement connu des Autochtones du fait qu'elles furent souvent à l'époque amérindienne scènes de conflits entre des clans rivaux encore qu'il n'existe guère de témoignages rapportant des affrontements sanglants.

À la période européenne, les rivières ont servi dans l'administration gouvernementale d'instruments de délimitations frontalières et de soutien aux fonctions militaires, pourvoyant au ravitaillement des troupes, ouvrant des voies de pénétration, offrant des douves protectrices naturelles et traçant les itinéraires à suivre. En temps de paix et plus récemment, leur valeur d'écosystèmes naturels importants et de bassins d'énergies renouvelables a été reconnue par des mesures gouvernementales axées sur la protection des rivières et de leurs écosystèmes naturels.

Sous-thème 5.1 : Relations avec les conflits et les fonctions militaires

Le contexte des associations militaires avec les rivières apparaît dans ce cadre sous le thème 2, *Transport par eau*, relatif aux forts de traite des fourrures et sous le thème 3, *Établissements riverains*, relatif aux établissements humains qui ont émergé autour des fortifications. Aucun de ces thèmes ne traite des conflits survenus dans ces sites et d'autres lieux voisins des rivières. Ce sous-thème inclut les sites qui furent scènes d'escarmouches, de massacres, de batailles rangées et d'autres déclenchements d'hostilités survenus près des rivières ou motivés par ces dernières.

THÈME 5 : UTILISATION JURIDICTIONNELLE

5.1 Sous-thème : Relations avec les conflits et les fonctions militaires Éléments :

**Luttes intestines autochtones.
Rivalités entre Autochtones et Européens.
Luttes intestines européennes.
Expéditions militaires.**

5.2 Sous-thème : Délimitations frontalières

**Éléments :
Frontières internationales.
Limites interprovinciales et interterritoriales.
Limites de l'utilisation des terres.
Cours d'eau transfrontaliers.**

5.3 Sous-thème : Réglementation environnementale

**Éléments :
Contrôle des crues.
Améliorations de la gestion des eaux.
Amélioration de la gestion des**

**écosystèmes aquatiques.
Réglementation de l'accès aux rivières
et de leur utilisation.**

Nombre de conflits armés se sont déroulés au-delà du cadre des fortifications, notamment ceux qui opposèrent les clans **autochtones** rivaux (5.1.1) durant les périodes amérindiennes et historiques. Les **rivalités entre Autochtones et Européens** (5.1.2) et les autres **luttres intestines européennes** (5.1.3) se réglaient plus fréquemment dans l'enceinte ou aux alentours des fortifications. Comme les rivières offraient un environnement idéal à la création d'établissements, un moyen de transport et l'apport d'autres ressources nécessaires à la vie canadienne émergente, elles étaient presque toujours impliquées dans les conflits. Certaines batailles se sont de fait déroulées sur les rivières et dans les estuaires, notamment la bataille de La Ristigouche et plusieurs batailles navales importantes entre les forces britanniques et françaises sur le Saint-Laurent et à l'embouchure de la rivière Hayes.

Dans le cadre des **expéditions militaires** (5.1.4), particulièrement dans les régions intérieures du Canada, il fallait assurer un transport sûr et rapide des troupes sur le lieu du conflit. Jusqu'à l'apparition des chemins de fer, les seules voies de transport étaient les réseaux fluviaux et les déplacements se faisaient généralement sur des embarcations disponibles, mais exigeaient parfois de longues marches sur la surface gelée des cours d'eau. Les registres historiques de l'époque européenne relatent clairement l'utilisation des rivières pour ces manœuvres et décrivent les sites de campements

fréquentés et les autres constructions temporaires érigées sur les parcours.

Sous-thème 5.2 : Délimitations frontalières

Les démarcations frontalières servent à délimiter les États, les juridictions des États et les diverses subdivisions de ces juridictions. Si le paysage nord-américain, infiniment varié, est maillé d'un enchevêtrement disparate de démarcations linéaires artificielles, certains tracés frontaliers furent établis en tirant parti des avantages naturels des rivières qui constituaient des divisions spatiales plus rationnelles. L'obstacle naturel des rivières au déplacement humain a fait de ces éléments des tracés de démarcation pratiques, particulièrement dans des zones aux reliefs irréguliers ou caractérisées par une végétation, un climat ou une difficulté d'accès qui limitaient les possibilités de démarcation. En fonction de ces facteurs et des ententes négociées entre les instances dirigeantes et les propriétaires fonciers privés, des lignes de démarcation furent donc établies au milieu du lit des cours d'eau, le long des laisses de hautes eaux ou à une distance définie des rivages.

Ce sous-thème couvre trois types de frontières administratives délimitées par des cours d'eau. Le sous-thème sur les **frontières internationales** (5.2.1) du Canada et des États-Unis est traité comme un élément distinct du fait de la signification de ces frontières dans l'histoire du Canada et du nombre considérable de rivières actuellement utilisées pour compléter les démarcations linéaires du quarante-neuvième parallèle et de la frontière de

l'Alaska ainsi que de plusieurs autres cours d'eau qui ont pendant une certaine période délimité la frontière internationale. Ces rivières ou des sites de ces cours d'eau qui représentent ou ont représenté la frontière elle-même, les événements liés à sa négociation ou son arpentage et sa démarcation sont des représentations valides en autant qu'elles revêtent une certaine valeur historique.

Au cours de l'histoire du Canada, un grand nombre de rivières ont servi à déterminer les **limites interprovinciales et**

Le Canada compte un nombre incalculable de limites de séparation entre des propriétés privées et à moins que ces lignes de démarcation ne représentent une valeur patrimoniale et ne soient associées de quelque façon aux rivières, elles ne devraient pas entrer dans les représentations de ce sous-thème. En l'absence de tracés officiels, les **limites de l'utilisation des terres** (5.2.3), généralement entre les terres publiques et privées, étaient traditionnellement définies par les rivières, qui constituaient des moyens de démarcation pratiques. Ces frontières naturelles peuvent s'avérer d'une importance stratégique, particulièrement dans les cas où les utilisations des terres publiques diffèrent notablement de celles des terres privées ainsi qu'il en est des bases militaires, des réserves indiennes et des aires protégées. La rivière Kicking Horse, qui marque une partie de la limite du parc national Yoho établi en 1887, est un exemple typique de ces cas de figures d'ores et déjà représenté dans le RRPC. Par contre, l'utilisation de la rivière Tatshenshini pour établir une partie de la

interterritoriales (5.2.2) du pays. Si beaucoup d'entre elles sont des démarcations linéaires, de nombreuses autres, particulièrement dans l'Est du Canada, suivent les cours des rivières et des bassins hydrographiques. Ces cours d'eau constituent des représentations pertinentes si l'on peut justifier de leur intérêt historique, par exemple du fait de leur influence locale sur les premiers établissements ou parce qu'elles furent les sites de querelles ou de négociations frontalières.

limite du parc national de Kluane remonte aux années 1960 et revêt par conséquent une moins grande valeur patrimoniale.

Les rivières n'ont pas seulement délimité des frontières, elles furent aussi des moyens de les traverser. Ces **cours d'eau transfrontaliers** (5.2.4) ont fait l'objet de conflits juridictionnels et furent également des moyens de passage de ces frontières. Particulièrement dans les régions où les démarcations sont linéaires, telles que dans l'Ouest canadien, certaines rivières, de par leur cours naturel, doivent à un point ou un autre traverser ces frontières. Dans certains endroits, cette situation a donné lieu à un trafic fluvial considérable, légal ou non, de biens entre les frontières, ainsi qu'il en fut le cas sur la rivière Rouge entre le Dakota du Nord et le Manitoba ou le fleuve Yukon et l'Alaska. Les exemples de mouvements de biens entre les provinces sont foisonnants, mais du fait de la libre circulation de ces biens facilitée par l'absence de péages et de réglementations officielles, peu de ces exemples sont vraiment d'un intérêt

marquant.

Les représentations de cet élément sous-thématique peuvent inclure les rivières en tant que telles, mais les exemples les plus représentatifs sont les ouvrages bâtis pour faciliter le déplacement des passagers et des marchandises entre les frontières, tels les postes de douane ou les constructions connues pour avoir servi aux activités clandestines en autant que l'on puisse justifier de l'intérêt historique de ces lieux ou de ces activités.

Les rivières qui traversent des lignes de démarcation provinciales, territoriales ou les limites d'utilisation des terres peuvent également posséder une valeur patrimoniale, surtout dans les cas où elles ont servi au transport. De telles rivières peuvent également être des représentations pertinentes dans les lieux où la vallée fluviale a joué un rôle important dans la construction de routes ou de chemins de fer d'importance historique.

Sous-thème 5.3 : Réglementation environnementale

Le recours immodéré aux rivières comme lignes de démarcation a infiltré pratiquement tous les aspects des structures de délimitation des champs de compétences juridiques. Mais si l'on considère la

Le concept des digues estuariennes remonte à l'époque acadienne et il en subsiste quelques vestiges dans la région des Maritimes. Les premiers ouvrages de **contrôle des crues** (5.3.1) fluviales datent de la fin du dix-neuvième siècle, où leur édification allait souvent de pair avec la

situation d'un point de vue écologique, étant donné que les rivières constituent par définition l'élément originel des écosystèmes, ce ne sont pas elles qui forment l'écosystème naturel et les configurations frontalières naturelles, mais bien les bassins fluviaux et les bassins hydrographiques. C'est peut-être ce qui explique qu'ayant pris conscience de ce type de dénaturation des cours d'eau, les instances juridictionnelles contemporaines ont instauré des mesures pour atténuer les répercussions et les menaces de nos propres activités sur les environnements fluviaux dont dépend la présence des plantes, des animaux et des activités économiques de l'humanité.

En tant qu'États, nous assurons également la protection de nos vies, de nos œuvres et des paysages auxquels nous sommes attachés contre les phénomènes naturels tels que l'action des vagues, des marées et, particulièrement dans les milieux riverains, des crues. Ceci explique les deux volets assez distincts de ce sous-thème : le contrôle des eaux fluviales en tant que telles qui vise à protéger les biens des utilisateurs des terres riveraines et la réglementation de l'utilisation des eaux fluviales qui vise à protéger les cours d'eau.

construction de canaux. Toutefois, les incidences de ces ouvrages sur l'intégrité naturelle des rivières risquent d'entraîner l'absence systématique de représentation des rivières qui les alimentent. Des réseaux fluviaux canalisés tels le canal Rideau ou la voie navigable Trent—Severn peuvent

qualifier une rivière au titre de rivière du patrimoine canadien si leurs ouvrages de régulation ou les installations connexes possèdent une valeur culturelle ou historique importante. Ainsi, les barrages, les déviations, les retenues et même les dragues peuvent entrer dans les représentations de ce sous-thème en autant que ces ouvrages revêtent une valeur historique.

L'amélioration des ressources fluviales ou l'atténuation des dommages déjà causés a donné lieu à un vaste éventail d'interventions humaines, récentes pour la plupart. Certaines de ces activités ont porté directement sur les **améliorations de la gestion des eaux** (5.3.2) et d'autres sur les **améliorations de la gestion des écosystèmes aquatiques** (5.3.3). Les sites visés par des mesures législatives, des mouvements de défense et des structures d'atténuation sur place telles les premières échelles à poissons, alevinières et stations de surveillance de la qualité des eaux sont quelques-unes des représentations probantes de ce thème. Toutefois, pour être retenus dans ce contexte, ces types d'exemples doivent se démarquer par leur avant-gardisme ou leur originalité au Canada ou posséder ces deux propriétés.

L'élément traitant de la **réglementation de l'accès aux rivières et de leur utilisation** (5.3.4) comprend deux volets : l'instauration de règlements visant à contrôler l'utilisation des rivières et la désignation globale des bassins fluviaux et des composantes de ces bassins au titre d'aires protégées. Les sites d'intérêt sont ceux qui les premiers firent l'objet de règlements relatifs à leur accès et à leur utilisation ainsi que les parcs et les réserves établis à la fin du dix-neuvième

siècle et le début du vingtième siècle, période où le mouvement écologiste était encore balbutiant.

EXCEPTIONS :

- Si de nombreux explorateurs et arpenteurs étaient financés par les administrations pour découvrir et revendiquer de nouveaux territoires, l'utilisation des rivières dans ces contextes est couverte sous le thème 2 *Transport par eau*.
- L'utilisation des rivières sises dans les aires protégées à des fins récréatives est couverte sous le thème 3, *Culture et activités récréatives*.

RÉFÉRENCES CHOISIES :

Andrews, Jeanne, Dir. 1993. *Inondation, cahier de l'eau du Canada*, (Ottawa : Environnement Canada, Direction générale des sciences et de l'évaluation des ecosystems).

Bankes, Nigel D. 1991. "The Board of Investigation and the Water Rights of Indian Reserves in British Columbia, 1909 to 1926" in Abel and Friesen, *Aboriginal Resource Uses*.

Bradley, Cheryl, et al, eds. 1990. *Flowing to the Future; Proceedings of the Alberta's Rivers Conference May 1-13, 1989* (Edmonton: University of Alberta Faculty of Extension). This is large collection of short essays on different aspects of river management, from "multi-purpose use" to heritage river management.

Denis, Leo G. 1916. *Water Works and Sewerage Systems* (Ottawa: Commission of Conservation). Brief descriptions of the age, consumption, and other quantifiable attributes of 396 municipal and 132 privately owned water supply systems in Canadian municipalities in 1915. Supersedes Denis' earlier work (without sewage data) of 1912.

Dene Cultural Institute. 1989. *Dehcho: "Mom, We've Been Discovered!"* (Yellowknife: Dene Cultural Institute).

Hooper, Thomas. 1967. "The Royal Navy Station at Ile-aux-Noix (1812-1839)", in Manuscript Report Series No. 167 (Ottawa: Parks Canada) 49-100.

Lee, David. 1976. « La bataille du Moulin à vent, novembre 1838. In *Histoire et archéologie*, N° 8, pp. 102 à 108 (Ottawa : Parcs Canada).

Harvey, Andre. 1983. "Promising Steps Toward a New Ottawa River Regulation", in Mitchell and Gardner (eds.), 99-108. On y trouve un résumé historique intéressant sur la gestion des eaux sous la rubrique « A Task Molded by History ».

3.0 FACTEURS EXAMINÉS LORS DE L'ÉLABORATION DU CADRE

La mise au point de ce cadre a exigé l'examen de plusieurs facteurs et notamment des paramètres cités au paragraphe 1.3 de ce document. Le plus fondamental de ces facteurs portait sur l'harmonisation du cadre avec les *critères de sélection du RRPC* qui servent à déterminer les rivières admissibles dans le Réseau. Quatre de ces critères visent les ressources culturelles des rivières susceptibles d'être mises en candidature et certains ont des références directes avec des thèmes historiques.

Parallèlement aux critères de sélection du RRPC et en dehors des politiques particulières du programme, chaque gouvernement participant possède ses propres politiques et priorités qui ont toutes préséance, s'il y a lieu, sur les paramètres du cadre. Dans de nombreux cas, ces politiques et priorités résultent non seulement des politiques des gouvernements en matière de conservation du patrimoine, mais également de leurs propres études de réseaux du RRPC sur lesquelles ils ont établi leurs classifications thématiques personnelles.

3.1 Adaptation des thèmes du cadre aux critères de sélection du RRPC

Les critères de sélection du RRPC relatifs aux valeurs patrimoniales humaines (Parcs Canada, 1984, p. 14) énoncent plusieurs exemples d'activités et de thèmes historiques auxquels pourraient être associées des ressources culturelles fluviales exceptionnelles. Ces critères ont servi dans des études de réseaux fluviaux provinciaux et dans l'élaboration de nombreux documents de mise en candidature. Comme ce cadre n'applique pas les mêmes thèmes, il convient d'expliquer de quelle manière les principes de ce cadre et les critères de sélection peuvent être appliqués de façon combinée.

Un environnement fluvial est jugé posséder une valeur patrimoniale *humaine* canadienne exceptionnelle s'il répond à l'un des quatre critères de sélection énoncés ci-après. Les références aux activités humaines et aux thématiques potentielles du cadre y sont soulignées.

CRITÈRES DE SÉLECTION DU RRPC

Critère 1 : [l'environnement fluvial] revêt une importance exceptionnelle pour avoir au cours d'une période donnée influencé le développement historique du Canada en ayant eu des retombées majeures sur la région dans lequel il est situé ou au-delà de

ce périmètre; pourraient entrer sous ce critère des thèmes historiques importants se rapportant aux *Autochtones*, aux *types d'établissement* et au *transport*.

Critère 2 : [l'environnement fluvial] est étroitement associé à des individus, des événements, des mouvements, des réalisations, des idées ou des croyances d'importance canadienne.

Critère 3 : [l'environnement fluvial contient des structures, des ouvrages ou des sites historiques ou archéologiques exceptionnels, rares ou très anciens.

Critère 4 : [l'environnement fluvial] contient des exemples exceptionnels ou des concentrations remarquables de structures, d'ouvrages ou de sites historiques ou archéologiques

Le premier critère apporte une orientation précise à la définition des thèmes. À ce chapitre, la référence aux Autochtones a exigé une définition plus précise des activités autochtones couvertes dans ce cadre.

Le deuxième critère énonce certains types de représentations thématiques possibles plutôt que des thèmes ou des types d'activités humaines. Il est par conséquent surtout utile pour orienter l'application du cadre dans les contextes où il convient d'interpréter l'expression « étroitement associé » (voir au paragraphe 4.6).

Contrairement au second, le troisième critère n'implique aucun renvoi direct à des définitions thématiques, mais réfère seulement à des types de représentations thématiques possibles. Il a des incidences sur la mise en œuvre du cadre et il convient à ce propos de noter que le cadre aide à définir les concepts qualitatifs évasifs qu'évoquent les termes « unique » et « rare ». Un simple inventaire du nombre de représentations existantes de tout élément (ou de ses variantes régionales ou

représentatifs des thèmes fondamentaux de l'histoire du Canada.

temporelles) permet d'évaluer rapidement la rareté de cet élément dans le RRPC; si le total de l'inventaire se résume à un seul élément, cela attestera de son unicité.

Le quatrième critère comporte des références directes aux « thèmes fondamentaux » de l'histoire du Canada sans toutefois les définir. C'est précisément ce que le cadre s'attache à faire et une discussion sur les moyens de les déterminer est présentée au paragraphe 3.1.4.

Ce chapitre traite donc des paramètres qui ont amené au choix des thèmes et des sous-thèmes dérivés des critères 1 et 4 (paragraphe 3.1.1 à 3.1.4) et explique la manière d'interpréter ces critères au cours de l'élaboration du cadre.

3.1.1 Interprétation du terme « Autochtones »

Le premier critère classe les « Autochtones » comme un thème historique dont la représentation pourrait justifier l'attribution d'une valeur canadienne exceptionnelle à une rivière. Les thèmes de ce cadre sont définis comme des activités

alors que le terme « Autochtones » englobe un éventail d'activités autochtones qui ouvre par conséquent la voie à une gamme complexe de thèmes. Les représentations des ressources culturelles associées à

L'histoire autochtone est actuellement marquée par deux grandes tendances, l'unité identitaire des Autochtones et leur droit de regard prépondérant sur leurs ressources culturelles, y compris les connaissances traditionnelles. Ces facteurs expliquent l'interprétation lors de l'établissement du cadre, des critères de sélection présentés ci-après. Cette interprétation est faite dans la lignée des grands principes de la politique officielle du Canada à l'égard de la culture autochtone qui furent établis depuis l'adoption des critères de sélection du RRPC.

Il n'y a pas si longtemps encore, les spécialistes en sciences sociales et les

Les établissements d'enseignement et les institutions publiques reconnaissent aujourd'hui la pérennité des coutumes autochtones; ils conviennent que les Premières nations préservent des éléments cruciaux de la culture et des connaissances traditionnelles de leurs ancêtres et que la période du contact ne constitue plus une démarcation absolue entre deux catégories cloisonnées de l'histoire du Canada, une histoire autochtone et une histoire euro-canadienne. La plupart des connaissances traditionnelles et nombre de valeurs ancestrales se sont perpétuées jusqu'à notre époque et il est impératif de respecter la façon dont les Autochtones interprètent les sites archéologiques.

l'histoire et aux sites ancestraux des Autochtones peuvent de ce fait entrer dans de nombreux éléments de ce cadre.

gestionnaires de programmes culturels partaient du principe que l'histoire autochtone et l'histoire euro-canadienne étaient distinctes; on pensait que les événements les plus marquants de l'histoire autochtone avaient eu lieu avant le contact avec les Européens et les sources documentaires fiables sur l'histoire amérindienne (préhistoire et protohistoire) étaient bâties à partir de fouilles archéologiques. Les manuels et les récits régionaux contenaient un chapitre d'introduction obligatoire sur les Autochtones et ces derniers furent largement omis des textes à partir du moment où les Européens furent bien implantés dans leurs anciens territoires.

Le Rapport du Comité d'étude de la politique culturelle fédérale (novembre 1982) a exposé pour la première fois de nombreux gestionnaires des ressources culturelles du Canada à cette nouvelle perspective de la culture et de l'histoire autochtones. Ce fameux Rapport Applebaum-Hebert préconisait l'attribution « d'une place spéciale dans la politique culturelle » aux Autochtones. Il soutenait que « les traditions culturelles des premiers peuples sont puissamment enracinées dans ce pays » et que « les traditions culturelles ancestrales possèdent un ensemble de valeurs et de normes esthétiques qui n'ont pas été reconnues à leur juste mérite au sein

des structures et des pratiques conventionnelles des institutions culturelles fédérales ».

Tous ces éléments jouent un rôle important dans le programme du Réseau des rivières du patrimoine canadien. Au cours des dix dernières années, un grand nombre d'études de réseaux et de documents de mise en candidature ont conféré une importance de poids aux témoignages archéologiques de l'utilisation des rivières par les Amérindiens. Toutefois, certains de ces documents traitent de contextes se rapportant au passé immédiat et au présent (telle la présence des Mohawks dans la

Les activités riveraines des Autochtones se retrouvent sous les cinq thèmes de ce cadre thématique. Le dépistage et la détermination de représentations autochtones de ces thèmes sur les lieux mêmes des rivières comprendront la recherche documentaire et archéologique conventionnelle combinée à la consultation des Autochtones détenteurs des connaissances traditionnelles et des autres décideurs autochtones.

3.1.2 Interprétation du terme « types d'établissement »

Le premier critère de sélection identifie également les « types d'établissement » comme exemple de thème historique important susceptible d'être associé à l'environnement fluvial. Au Canada, la notion de peuplement revêt deux sens qui se chevauchent. Dans certains contextes le terme semble associé à l'arpentage, au défrichement et à l'aménagement des terres à des fins de production. Il revêt également

vallée de la rivière Grand) ou à des sites d'importance rituelle séculaire telles les sources médicinales en bordure de la rivière Hillsborough connues et utilisées à travers l'histoire par les Mi'kmaq, les Acadiens et les Écossais qui ont occupé cette région. Dans le Nord du Canada, où les habitants actuels utilisent la terre en observant nombre des coutumes séculaires de leurs ancêtres, les documents de mise en candidature font valoir avec une emphase particulière l'importance des connaissances traditionnelles dans l'établissement de l'inventaire des endroits spéciaux.

une connotation plus européenne qui réfère à l'établissement de villages et de lieux à plus forte densité démographique associés à de nombreuses activités économiques outre l'agriculture. En tant que thème, le concept de « types d'établissement » pourrait couvrir pratiquement toutes les activités humaines plus sédentaires en amalgamant de nombreux secteurs thématiques connexes. Outre ce désavantage, le terme ne permet pas de distinguer aisément les types d'activités afférentes aux établissements qui sont les plus étroitement associés aux rivières.

Dans ce cadre, les types de peuplement sont traités dans le sous-thème 3.1, *Choix de l'emplacement des habitations : habitations dispersées dans les types de peuplement*. Les exemples les plus représentatifs sont les systèmes d'arpentage, les politiques de concession de terres et les mécanismes de distribution des ressources en eau qui furent le plus notablement influencés par les caractéristiques des rivières adjacentes. Les

lots riverains ouverts sur un étroit front d'eau typiques du Québec et de la rivière Rouge et les vastes zones irriguées du sud-ouest de l'Alberta dépeignent deux de ces exemples de types d'établissement.

Dans ce cadre, un peuplement est considéré comme riverain si le transport fluvial fut un élément essentiel de son établissement et de sa survie ou s'il s'est densifié du fait de l'existence d'un point de passage d'une forme ou d'une autre. Les types d'établissement en eux-mêmes, tels les concessions des Néo-Écossais aux

Il convient de faire une distinction entre cet élément sous-thématique et l'élément du sous-thème 4.2.3, *Paysages culturels*. Généralement, les paysages culturels ne sont pas le résultat d'un système de découpage topographique ou d'un système stratégique d'expansion de la colonisation rurale initiale visibles en altitude. Dans le présent cadre, les paysages culturels sont vus comme tous signes extérieurs d'uniformité entre les habitations ou d'autres types de constructions ou toutes formes d'utilisation des terres qui ont des retombées visibles à grande échelle sur le paysage. De ce fait, des styles architecturaux particuliers, parfois liés à des expressions culturelles ethniques sans être nécessairement influencés par l'emplacement riverain (élément sous-thématique 4.2.4), les méthodes de culture, le type d'élevage ou l'entretien des boisés que l'on observe à proximité des rivières sont d'autres exemples de paysages culturels.

3.1.3 Interprétation du terme « transport »

Loyalistes ou le système de damier de l'Ontario ne sont pas systématiquement des phénomènes liés à l'environnement fluvial. Toutefois, dans un système de damier, on peut considérer que les lots au découpage irrégulier et les routes qui longent le cours des rivières ont un lien avec l'environnement fluvial. En règle pratique, une activité est dite associée à l'environnement fluvial si la présence d'un cours d'eau a amené les gens à configurer le périmètre des propriétés foncières suivant un découpage qui se démarque des normes de la région.

Le premier critère de sélection du RRPC identifie aussi le transport comme un exemple de thème historique important qui pourrait justifier la mise en candidature d'une rivière au Réseau. Ce cadre inclut également le transport comme seconde des cinq thématiques fluviales de l'histoire du Canada. Il est traité sous le titre thématique *Transport par eau*. Ce titre se veut un terme qui englobe le transport des passagers et de leurs bagages, les mouvements des marchandises en vrac et la fourniture de services auxiliaires et le thème est structuré en fonction des motifs de ces activités. Souvent, les voies et les techniques de transport étaient en étroit rapport ainsi qu'il en est dans le cas des routes des fourrures empruntées par les canoës et les barges d'York. Cette étroite relation entre l'emplacement, l'activité et le mécanisme et les multiples représentations possibles qu'il en existe au Canada est reflétée dans la décision de faire du *Transport par eau* un thème séparé.

3.1.4 Interprétation du terme « thèmes fondamentaux »

Le quatrième critère de valeur patrimoniale humaine énonce qu'un environnement fluvial peut être reconnu s'il comporte des structures, des ouvrages ou des sites représentatifs des *thèmes fondamentaux de l'histoire du Canada*. Il ne définit pas l'expression « thèmes fondamentaux ».

Le terme « thèmes fondamentaux » peut en appeler à autant d'interprétations qu'il existe de juridictions au Canada. À la création du RRPC, de nombreuses instances compétentes avaient déjà adopté des approches thématiques à l'appui de leurs programmes de commémoration historique.

Dans leurs recherches de définitions du terme « fondamental », les historiens canadiens, ainsi qu'il était prévisible, ne s'entendent pas sur la différence entre thèmes fondamentaux et thèmes secondaires. À titre d'exemple, au début des années 1930, il semblait être de l'opinion générale que l'exercice des pouvoirs, la colonisation, les industries du secteur primaire et le développement économique constituaient les matières les plus importantes à étudier et à enseigner. Durant les années 1990, de nombreux historiens ont utilisé les concepts de classe, de genre, d'ethnicité et de région pour structurer leurs démarches. Ces thèmes de la nouvelle histoire sociale ne sont pas en soi indépendants des thèmes de l'exercice des pouvoirs, de la colonisation et du développement économique, mais ils sont jugés apporter un éclairage plus pénétrant

Parcs Canada avait de son côté opté pour deux approches. Sept thèmes fondamentaux proposés par Gentilcore (1978) offrent un mode de mise en valeur intéressant de l'activité humaine passée dans le réseau des parcs nationaux. Toutefois, cette approche mettait fortement l'emphase sur l'aspect économique et les modèles culturels s'y retrouvaient en particulier (dans le meilleur des cas) considérés comme des sous-thèmes. De son côté, le *Plan du réseau des parcs historiques nationaux* (1981) pose problème pour la raison inverse : les 79 thèmes ne sont pas mesurés en fonction de leur degré d'importance véritable dans l'histoire du Canada puisqu'ils visaient à être aussi théoriques et inclusifs que possible.

dans l'examen des causes et des effets des changements du comportement humain passé.

Du côté de la communauté de recherche, les programmes de subventions stratégiques et les conférences de groupes d'intérêts spéciaux donnent certaines indications de l'évolution des priorités de recherche, mais nombre de ces initiatives visent à accélérer la recherche pour combler des niches à l'intérieur de priorités existantes et non pour remplacer les priorités nationales établies par de nouveaux projets stratégiques. Les tendances récentes dans les programmes de subventions et les thèmes des conférences n'indiquent donc pas nécessairement la présence d'un avis unanime quant aux « thèmes fondamentaux » que les Canadiens doivent étudier de nos jours.

Dans le contexte du Réseau des rivières du

patrimoine canadien, les personnes impliquées à l'occasion dans le programme du Réseau ne peuvent définir les « thèmes fondamentaux de l'histoire du Canada » autrement que selon une perspective subjective. Cet état de fait s'applique au présent cadre. S'il semble mieux s'accorder avec les priorités de recherche de la période antérieure à l'année 1970, cela s'explique par le fait qu'à cette époque les préoccupations allaient davantage que pendant les années 1990 aux expressions matérielles de l'activité humaine, qui peuvent être plus facilement représentées par des ressources tangibles sur place. À d'autres égards, le cadre reconnaît, tout particulièrement à travers le thème 4, *Culture et activités récréatives*, les résultats d'influences plus abstraites telles la culture et la spiritualité dans la mesure où ces thèmes sont exprimés dans des représentations tangibles des façons dont les

Entre 1977 et 1981, Parcs Canada a passé commande pour l'élaboration de deux approches détaillées de mise en valeur de l'histoire du Canada. La première, mise au point par Gentilcore (1978) était conçue pour aider les interprètes des parcs nationaux à traiter des thèmes nationaux les plus appropriés ainsi que les thèmes locaux d'une visibilité flagrante qui représentaient

Gentilcore (document de 1978) a défini l'histoire du Canada selon sept thèmes principaux et identifié ceux qui s'appliquaient le plus étroitement à chacune des trente-neuf régions naturelles du Canada, telles que déterminées en vue de l'établissement de parcs nationaux. De son côté, le *Plan du réseau des PHN* découpe

Canadiens ont autrefois utilisé les environnements fluviaux.

3.2 Examen de documents connexes

3.2.1 Autres cadres culturels

Les approches structurales ne sont pas courantes dans les organismes voués à la commémoration historique ou à la conservation du patrimoine; elles relèvent exclusivement du domaine des organismes publics qui assurent la gestion de programmes complexes de protection et de commémoration à une assez vaste échelle. Pour des raisons évidentes, les études cadres *nationales* sont encore plus rares et ont souvent recours à une méthodologie différente des approches conçues pour des régions de plus petite superficie.

l'histoire humaine des parcs où ils oeuvraient. La seconde, le *Plan du réseau des parcs historiques nationaux* (PHN), monté sur plusieurs années par une équipe d'historiens et de planificateurs fut approuvée en 1981; ce document définit les paramètres de la recherche et de la planification relatives à l'établissement de nouveaux lieux historiques nationaux.

toute l'histoire du Canada en trois catégories thématiques, soient le volet social, le volet économique et le volet politique et subdivise ces trois catégories en 79 thèmes et 339 sous-thèmes. Très peu des thèmes du Plan réfèrent à des époques ou des lieux précis. Le document favorise une approche analytique suivant laquelle des personnages, des endroits ou des événements historiques

peuvent être « enchâssés » dans un ou plusieurs thèmes différenciés les uns des autres essentiellement par catégories de comportements humains plutôt que par types de lieux ou d'époques.

Deux cadres conçus par le United States National Parks Service (USNPS) [l'un en 1982, l'autre en 1987] présentent deux approches qui divergent des principes de combinaison et de subdivision des sous-thèmes et des éléments. Dans le cadre de 1982, tous les thèmes dominants de l'histoire des États-Unis sont comprimés en neuf thèmes. De ce fait, la représentation de nombreuses activités ou institutions essentielles à la compréhension de l'histoire des États-Unis se retrouve reléguée au palier des sous-thèmes ou des aspects particuliers. Le cadre thématique remanié de 1987 affine notamment le processus et divise les activités en quelque 34 thèmes. Subséquemment, en 1995, le USNPS a adopté un nouveau cadre thématique proposant huit catégories d'actions historiques aux intitulés très généraux (p. ex., Les lieux d'établissement) bâties autour du principe que chacun de ces thèmes est entrecoupé par trois modules historiques : les époques, les lieux et les individus.

L'élaboration de la structure du présent cadre s'est appuyée sur le document *Topical Organization of Ontario History*, (1975?) de l'Ontario et sur le *Master Plan: Prehistoric and Historic Resources* (1982?) de l'Alberta. Un plan provisoire sur les ressources historiques des Territoires du Nord-Ouest fut également consulté. En fin de compte, le *Topical Organization* de l'Ontario fut le plus influent de tous les

cadres examinés parce qu'il mettait l'accent sur les activités humaines plutôt que sur des institutions ou des concepts abstraits et parce qu'il s'attachait plus ouvertement à contrer la difficulté de mettre en valeur la dimension de pérennité tout en reconnaissant la diversité spatiale et temporelle. De plus, à l'instar du *Topical Organization*, chaque thème du présent cadre est précédé d'un paragraphe d'introduction.

3.2.2 Études et documents de mise en candidature des réseaux provinciaux et territoriaux

Sept provinces et les deux territoires ont mis au point des méthodes systématiques à l'appui de leur participation au Réseau des rivières du patrimoine canadien. À la fin de 1999, quelque 35 tronçons de 32 rivières avaient été mis en candidature au RRPC par les gestionnaires des cours d'eau des provinces et des territoires. Bien que les études de réseaux et les documents de mise en candidature servent à des fins différentes, ces rapports présentent tous un tronc documentaire commun de recherche appliquée décrivant ce que les gestionnaires locaux des cours d'eau du Canada devraient considérer comme faisant partie du patrimoine culturel des rivières. La version actuelle du cadre diffère de sa version originale par le fait qu'elle examine uniquement des composantes gérables du patrimoine fluvial généralement identifiées dans les plans de gestion. Dans la mesure où le RRPC couvre des éléments du patrimoine fluvial représentatifs de chaque entité politique constituante du Canada comme des

composantes indépendantes, cette décision est pertinente. Toutefois, si la majorité des Canadiens considèrent le patrimoine fluvial du Canada dans une perspective nationale, ils s'attendent à ce que le RRPC comprenne

Les plans de réseaux provinciaux et territoriaux du RRPC appliquent différentes méthodes de classification des oeuvres humaines en rapport avec le patrimoine fluvial. Si ce cadre reconnaît globalement tout le mérite des auteurs de ces documents, il se démarque néanmoins de trois façons des approches observées dans un grand nombre des études de réseaux et des documents de mise en candidature. Nombre d'approches provinciales et territoriales :

- **Permettent l'inclusion de toute l'histoire humaine.** Certains documents de mise en candidature et d'études de réseaux examinent *tous* les témoignages de l'histoire humaine découverts à proximité des rivières dans le contexte des valeurs patrimoniales culturelles de ces rivières. Certains documents de mise en candidature s'inspirent fortement de plans de réseaux qui appliquent cette démarche et d'autres reprennent les activités de commémoration passées de divers autres programmes non axés sur la thématique fluviale. Ces approches risquent d'amener à la sélection de rivières qui dupliquent la représentation de sites terrestres ou du moins de sites qui sont déjà protégés et commémorés et qui n'ont pas de liens avec l'environnement fluvial. De plus, ces documents risquent d'infiltrer dans le processus de sélection les erreurs ou les discordances de décisions prises par le

un ensemble de rivières et de tronçons de rivières qui offrent une représentation équilibrée à l'échelle du pays.

passé par d'autres organismes.

- **Considèrent que les cadres culturels ne sont que des compléments des cadres naturels.** Tel que noté précédemment, certains documents de mise en candidature au RRPC abordaient les questions afférentes aux ressources naturelles avec nettement plus de sophistication que celles relatives aux ressources culturelles. Dans certains cas, cette démarche a même amené à négliger totalement l'aspect des ressources culturelles potentielles. Dans l'exemple de la mise en candidature de la rivière Alsek, les activités séculaires des Premières nations sur la rivière ont été passées sous silence en partie par le fait que la condition virginale de la rivière semblait indiquer l'absence d'occupation humaine et par conséquent, de valeur culturelle. Ce cadre sera mis en œuvre en parallèle avec le cadre des valeurs naturelles.
- **Identifient les rivières à désigner.** Les sélections des rivières à mettre en candidature au RRPC doivent être guidées par ce cadre et non pas dictées par ce dernier. Aucune rivière n'y est identifiée comme candidate en puissance. Il part du principe que les gestionnaires des cours d'eau s'attacheront à soumettre d'abord la candidature de rivières qui répondent aux critères prioritaires définis dans

leurs propres études de réseaux et ensuite celle de rivières qui combleraient également les lacunes de représentativité identifiées dans le réseau national grâce à ce cadre.

De plus, l'examen de certains de ces documents a fait indirectement ressortir l'importance de la recherche sur certaines rivières. Plusieurs documents de mise en candidature exagéraient l'importance

Au niveau de la conception du cadre culturel, l'intérêt de ces études de réseaux et des documents de mise en candidature vient de leurs inventaires variés de ressources culturelles de certaines rivières et de la diversité inspirante de leurs approches en vue de tisser la trame historique du rapport de ces ressources à l'environnement fluvial.

3.3 Compatibilité avec d'autres politiques du patrimoine

En théorie, les instances membres du RRPC devraient s'apercevoir que ce cadre s'accorde bien avec les politiques de gestion des ressources culturelles en vigueur dans leurs juridictions. De son côté, Parcs Canada estime que les approches préconisées dans ce cadre sont compatibles avec la Politique sur la gestion des ressources culturelles définie dans les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*. De fait, l'application du cadre correspondrait aux deux premières des quatre pratiques de gestion des ressources culturelles énoncées dans ce document (1994, p. 106-107). La première porte sur la nécessité de dresser un *inventaire* des ressources qui semblent être en rapport avec l'environnement fluvial; et

historique des rivières proposées alors que d'autres en négligeaient des valeurs importantes. La mise en candidature d'une rivière d'un grand intérêt historique n'a pas été retenue parce que son histoire, bien qu'illustrée par des ressources historiques riveraines exceptionnelles, ne représentait que peu des thèmes définis et inventoriés par l'étude de réseau provinciale.

la deuxième souligne l'importance d'une *évaluation* de leur valeur historique qui permettra de décider des rivières à inclure au Réseau. En principe, ces politiques générales ne devraient pas être incompatibles avec celles des autres gouvernements qui appliquent le cadre.

En ce qui a trait à l'enjeu stratégique touchant à la détermination de l'importance des valeurs culturelles et des représentations thématiques, les politiques des organismes du patrimoine sont différentes ou prêtent à discussion. Ce cadre n'offre pas de solutions plus claires à ce propos. Il n'existe pas de « nombre magique » pour déterminer la durée depuis laquelle un lieu ou un objet doit avoir une signification culturelle en vue d'être considéré comme une ressource culturelle liée à l'environnement fluvial. Au Canada, le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine évalue les édifices qui ont plus de quarante ans d'existence. Aux États-Unis, une « propriété culturelle traditionnelle » doit avoir servi aux activités culturelles et sociales d'un groupe culturel pendant cinquante ans avant d'être admissible au National Register of Historic

Propriétés. Ce cadre ne propose pas de critères chronologiques absolus d'admissibilité, mais l'établissement de telles normes pourrait s'avérer nécessaire dans le futur. Sans être dictées par des intentions de classification systématique de biens culturels, des questions du type « De quand date-t-il? » ou « Combien de temps a-t-il existé? » sont souvent formulées pour trouver réponse à la question plus fondamentale « Quel est son degré d'importance? ». Les paragraphes d'introduction de certaines des descriptions thématiques du cadre et notamment ceux traitant de la *production d'énergie par force motrice directe* (sous-thème 1.3.2) et de l'*utilisation juridictionnelle* (thème 5) traitent brièvement de la pertinence de représentations possibles de ces biens du point de vue de leur âge, tant absolu que relatif, par rapport à d'autres biens de même type.

4.0 MISE EN OEUVRE DU CADRE

4.1 Utilisateurs potentiels du cadre

Certains des cadres culturels examinés pour les besoins de cette étude étaient conçus autour du principe que leur mise en œuvre serait assurée par une équipe permanente composée d'historiens, d'archéologues et de planificateurs de lieux historiques. La démarche adoptée dans ce cadre culturel sur les ressources fluviales est plus générale parce que l'application du cadre sera confiée à la responsabilité de planificateurs principalement formés et spécialisés en gestion des ressources naturelles. Les historiens et les archéologues pourraient n'intervenir qu'au moment de la mise en œuvre des plans directeurs concernant chacune des rivières. En fait, la contribution des historiens est cruciale au plan de l'identification, de l'évaluation, de la mise en valeur et du contrôle des ressources culturelles liées à l'environnement fluvial (ainsi qu'aux autres environnements).

Le cadre se veut par conséquent un instrument suffisamment détaillé et analytique pour garantir le respect de la complexité historique. L'histoire est la discipline de sciences sociales qui analyse *l'évolution au fil du temps* et le changement ou l'absence de changement est un élément essentiel à la perception du patrimoine

Le cadre permettra à la Commission du RRPC d'identifier les éléments du patrimoine fluvial canadien qui sont et ne sont pas actuellement représentés par les rivières déjà inscrites au Réseau. En ce qui touche aux éléments qui n'y sont pas encore représentés, le cadre permet aux

culturel des rivières. De plus, le cadre doit également être parfaitement compris et appliqué par différentes disciplines professionnelles.

En bref, ce cadre devrait répondre aux besoins professionnels des historiens, des archéologues et des planificateurs d'aires protégées. Cette version du cadre entend être davantage adaptée aux besoins des planificateurs qui ont l'habitude de centrer leur attention sur les ressources tangibles sur place.

4.2 Limites d'application du cadre

Ce cadre du patrimoine culturel sera utile s'il est appliqué à des choix tangibles dans le processus d'identification, d'évaluation et de gestion des ressources culturelles des rivières. Il se veut un outil qui permet de reconnaître et de classer le patrimoine humain de l'environnement fluvial.

Cependant, il ne traite pas des divers modes de commémoration, de protection ou de gestion des rivières et ne cible pas non plus de rivières, de lieux ou de ressources qui pourraient représenter ses constituants thématiques.

gestionnaires responsables des cours d'eau de déterminer les valeurs que chaque nouvelle mise en candidature pourrait apporter à l'ensemble du Réseau. Toutefois, il ne prescrit aucun choix décisionnel à adopter suite à cet exercice. Le cas de figure suivant devrait clarifier ce principe. Les longs parcours des routes de canoës depuis

Montréal jusqu'au fleuve Mackenzie ou depuis Montréal à l'embouchure du fleuve Columbia comptent parmi les plus anciennes voies navigables dans leurs régions respectives. Plusieurs tronçons de ces parcours sont déjà représentés dans le Réseau. Il reviendra à la Commission du RRPC de décider si d'autres éléments additionnels de ce tissu fluvial méritent d'être inclus au Réseau. Le cadre n'imposera aucunement de juger si ces types d'ajouts constituent une duplication inutile ou simplement un pas dans la bonne voie. On observera que le cadre présente également des limites dans ses visées de représentation *équilibrée* du patrimoine fluvial du Canada. Bien que cette nouvelle version du cadre s'attache à définir des éléments d'approximativement égale

4.3 Interprétation des termes clés

Suivant le document *Le réseau des rivières du patrimoine canadien : objectifs, principes et procédures* (1984), « une valeur patrimoniale humaine exceptionnelle sera reconnue lorsque qu'un environnement fluvial répond à un ou plus des ... critères ». Aucun des documents de politiques existants du RRPC ne définit les concepts de « patrimoine humain » et d'« environnement fluvial » avec le degré de précision qui permettrait de distinguer facilement celles des valeurs sises à proximité des rivières ou ailleurs qui sont pertinentes de celles qui ne le sont pas.

4.3.1 « Valeurs patrimoniales humaines »

Le terme « patrimoine » est l'une des plusieurs appellations employées pour

importance dans le patrimoine fluvial du Canada, les utilisateurs devront néanmoins tenir compte du fait que les éléments qui y sont décrits ne seront probablement pas tous d'un « poids » égal, particulièrement dans les cas où il est appliqué à l'échelle de toutes les régions du Canada. Il sera par exemple nécessaire de représenter certains thèmes plus d'une fois, notamment dans les zones caractérisées par des variations régionales ou historiques du même thème. La juste représentation thématique pourrait exiger, et de fait exigera souvent, des examens plus complexes que le simple recensement des éléments qui sont représentés et de ceux qui ne le sont pas.

décrire des héritages tangibles et intangibles du passé jugés mériter d'être protégés et légués aux générations futures. Décliné à la forme nominale et adjectivale, le terme « patrimoine » a dans maints contextes tout simplement remplacé le terme « histoire », tant dans le sens d'histoire naturelle que dans le sens plus usité d'histoire humaine. Parmi les corporations professionnelles et les organismes à vocation patrimoniale, l'expression « ressource culturelle » est devenue depuis peu le terme en vogue pour décrire des éléments qui possèdent une « valeur patrimoniale humaine ». Parcs Canada définit une ressource culturelle comme « une œuvre humaine ou un endroit qui témoigne de l'activité humaine ou qui a une signification culturelle ou spirituelle, et dont la valeur historique a été reconnue » (Parcs Canada, 1994, p. 101). En ce qui a trait aux *objets* et aux *endroits physiques*, l'expression « valeur patrimoniale humaine » adoptée par le RRPC est

interchangeable avec celle de « ressource culturelle ». Par définition, un objet ou un

Une valeur patrimoniale humaine est une œuvre humaine ou un endroit qui témoigne de l'activité humaine ou qui a une signification culturelle ou spirituelle, et dont la valeur historique a été reconnue par tout organisme responsable de sa gestion. Les preuves physiques sur place d'expressions historiques lointaines et intangibles tels

Il va de soi que la définition d'environnement fluvial (dans un contexte culturel ou autre) doit pour le moins englober le lit fluvial à la période des basses eaux d'été. Et si l'on se réfère aux *Objectifs, principes et procédures du RRPC* (Parcs Canada, 1984), l'environnement immédiat d'une rivière ne s'étend manifestement pas au-delà du bassin hydrographique du cours d'eau et de tous ses affluents. Si l'on s'en tient à ces principes, l'environnement fluvial devrait être défini suivant des critères physiques rigoureux ou des critères physiques variables ou suivant des critères conceptuels, qui subjectifs par essence offrent par conséquent une flexibilité d'interprétation.

En fait, ce sont les critères conceptuels qui furent retenus. La définition d'« environnement fluvial » établie aide à déterminer les ressources culturelles associées aux rivières et les ressources culturelles typiquement terrestres. Bien que certaines activités terrestres puissent revêtir un grand intérêt historique, ces activités et les valeurs patrimoniales qu'elles expriment n'aident pas à représenter les thèmes de ce cadre et il convient d'admettre que le RRPC

endroit jugé ne pas posséder de valeur historique n'est pas une ressource culturelle.

les récits de voyage, les histoires, les chants, les coutumes, les croyances et les témoignages documentaires peuvent également être considérés comme des valeurs patrimoniales humaines.

4.3.2 « Environnement fluvial »

n'est pas l'instrument approprié pour les reconnaître et les protéger.

Dans une perspective spatiale, l'environnement fluvial inclut uniquement les zones situées à proximité physique du cours d'eau et dont l'administration peut être assurée par un processus de gestion des aires protégées établi ou un autre processus de gérance et d'autres types d'ententes sur la gestion des terres.

Un autre élément de considération inhérent tant au concept du cadre qu'à son application tient à la nécessité d'en exclure les activités humaines pratiquées dans les environnements fluviaux et même sur les rives, mais qui n'ont pas de correspondance avec la rivière et avec lesquelles la rivière n'a aucun lien. Nombre de ces activités pourraient facilement être pratiquées dans d'autres cadres. De plus, si certaines activités plus distantes du lieu telles la transmission d'énergie électrique ou des peintures originales de la rivière ont un lien fonctionnel avec ce cours d'eau, elles n'entrent pas dans les représentations possibles de la rivière parce qu'elles ne se trouvent pas sur place.

Ces considérations en appellent à orienter la définition des « environnements fluviaux » sur la présence des sites eux-même et d'autres preuves d'activité humaine qui affectent la rivière où sont influencées par elle. Au plan spatial, cet « environnement » n'inclut pas nécessairement des zones adjacentes : cela attribuerait plus d'importance aux liens fonctionnels qu'aux liens physiques.

L'environnement fluvial est composé de la rivière dans son cours naturel et de tous les lieux situés à proximité immédiate où les activités humaines ont affecté la rivière ou ont été directement influencées par cette dernière.

4.3.3 « Période historique d'importance exceptionnelle »

Les *Objectifs, principes et procédures du RRPC* (1984) comportent une ligne directrice relative à la valeur d'intégrité historique qui doit être évaluée pour que la mise en candidature de la rivière soit jugée recevable.

Dans chaque cas il faut évaluer l'état de préservation de l'apparence visuelle de l'environnement fluvial durant la période historique pendant

De façon générale, avec l'essor technologique, la plupart des activités dites en rapport avec l'environnement fluvial ont décliné ou se sont concentrées dans un moins grand nombre de lieux. À titre d'exemple, avant 1830, les activités commerciales des collectivités ontariennes

La définition de l'environnement fluvial présentée ci-après inclut par conséquent la rivière en tant que telle ainsi que les activités pratiquées sur son cours et ses rives et donne également la latitude voulue pour expliquer aux Canadiens comment leurs ancêtres utilisaient et appréciaient les rivières dans leur état naturel et comment ils ont modifié leurs configurations originelles.

laquelle la voie navigable est considérée avoir joué un rôle exceptionnel.

La conformité à ce critère peut s'avérer problématique dans des cas où par exemple l'importance historique d'une rivière a coïncidé avec la dégradation de ses valeurs naturelles. Par exemple, la période la plus florissante du transport fluvial d'antan sur le fleuve Yukon a entraîné la destruction des boisés qui longeaient son cours. Il faut également noter que certaines rivières ont connu plusieurs périodes de même importance historique qui ont contribué d'égale façon à la dégradation de leurs ressources sur place.

de la région de la rivière Grand se faisaient presque exclusivement par voie fluviale. Le développement des réseaux routiers au cours des années 1830 et celui des réseaux ferroviaires durant les années 1840 ont rendu ces collectivités moins tributaires des voies navigables. Les véhicules motorisés et la meilleure praticabilité des routes ont encore davantage réduit le nombre de

collectivités dépendantes des cours d'eau.

L'essor économique et technologique du vingtième siècle a laissé deux catégories de marques plus visibles sur les rivières que les activités des siècles antérieurs. La première vient de l'hydroélectricité, avec ses barrages et ses réservoirs toujours plus gigantesques. La deuxième vient de la croissance et de l'urbanisation rapides du Canada qui ont entraîné une augmentation du volume d'eau puisé par les réseaux d'aqueducs municipaux et du volume d'évacuation d'eaux usées sanitaires. Sous tous les autres aspects, une société techniquement avancée a tendance à faire usage des rivières de façon moins directe. Dans l'un de ses ouvrages (1991, p. 204), Haslam cite des

4.4 Types d'activités humaines en rapport avec l'environnement fluvial

Les sous-thèmes et les éléments de ce cadre illustrent soit (1) les utilisations humaines des rivières ou (2) les influences des rivières sur l'activité humaine. Ces deux facettes, utilisations et influences, se retrouvent dans toute la charpente du cadre. Bien qu'il se soit avéré trop difficile de structurer le cadre autour de ces paramètres, dans le cas contraire ses utilisateurs auraient certainement remarqué les duplications et les chevauchements que l'application de ce type de division aurait entraînés.

4.4.1 Utilisations humaines des rivières

Les utilisations humaines des rivières ont servi d'assise à la formulation des thèmes et des sous-thèmes clés décrits dans ce document. Ces utilisations se rapportent aux

exemples de rivières dont l'importance économique a chuté, entraînant dans le processus un déclin de la quantité et de la qualité de leurs eaux : la pollution, les aquifères et les technologies ou les produits de substitution ont contribué à faire des rivières des ressources superflues. Les villages et les villes peuvent à une période de leur histoire être dépendants d'un cours d'eau et ne plus avoir ensuite besoin d'utiliser cet élément comme moteur de développement économique. « Cela signifie que les hommes conservent ce qui répond à leurs besoins et que ce qui ne leur est pas utile risque fort d'être voué à disparaître », de dire l'auteur.

activités suivantes :

- récolte des ressources dans la rivière et sur ses rives, particulièrement des ressources biotiques;
- transport des personnes et des marchandises par voie fluviale;
- retenue de l'eau de la rivière ou déviation de son cours pour la génération d'énergie électrique;
- extraction de l'eau des rivières;
- éléments de défense naturels;
- délimitation des frontières le long des rivières;
- excursions récréatives.

Les preuves tangibles de ces utilisations revêtent maintes formes : bateaux, quais, barrages, écluses, moulins, canaux d'irrigation, infrastructure d'approvisionnement en eau des municipalités et des industries, fortifications, cairns et repères géodésiques.

Parfois, des activités séculaires en elles-mêmes continuent d'être le témoignage d'une utilisation historique : les activités

Dans cette veine, une autre utilisation du flot fluvial, le canotage en milieu sauvage pratiqué en rivière a toutefois une relation subtile avec le cours d'eau et son environnement. Le canotage se mérite une solide réputation d'activité éducative, qui trempe le caractère et amène à la découverte de soi (Hodgins. 1985, p. 141-162), mais pour les pagayeurs, l'objectif n'est pas tant de braver la rivière que de la considérer comme la voie sacrée vers leur Graal personnel, la nature vierge. De ce fait, les premières voies navigables fréquentées dans ce cadre d'activités peuvent entrer dans l'élément 4.3.1, *Navigation de plaisance*.

- **Activités physiques influencées par les rivières.** La construction de ponts est un exemple type d'activités humaines rattachées aux rivières sans en utiliser directement les ressources. Au plan fonctionnel, les ponts appartiennent à l'environnement terrestre et à son réseau de communications routières et ferroviaires et non à la rivière ou à ses eaux. Les gués, les traversiers, les chaussées et les tunnels sont autant d'ouvrages destinés à contourner les obstacles à la circulation présentés par les rivières et non à les utiliser. De la même façon, les canaux de dérivation et les digues sont des réponses humaines aux dangers que représentent les rivières. Même si dans ces cas la rivière n'est pas un atout, mais un

écologiques telle la pêche en sont un bel exemple.

4.4.2 Influences des rivières sur les activités humaines

De nombreuses activités sont liées à l'environnement fluvial sans pour autant utiliser l'eau ou les ressources sises dans le cours d'eau. Ces activités ont un lien fonctionnel avec la rivière et traduisent une forme de compromis dans les activités humaines :

- obstacle ou une menace, ces activités sont toutes intimement liées aux activités humaines associées aux rivières et peuvent donc entrer dans les thèmes de ce cadre.
- **Preuves de l'influence des rivières sur les activités intellectuelles.** Nombre d'autres activités culturelles, économiques et récréatives sont étroitement rattachées aux rivières sans impliquer l'utilisation physique des eaux ou d'autres ressources du cours d'eau. Les parcs publics et les jardins privés sont aménagés le long des rivières pour en exploiter leurs valeurs panoramiques à des fins esthétiques. Certains aspects de l'utilisation des rivières, particulièrement les attributions de droits d'utilisation de l'énergie hydroélectrique, peuvent avoir

une forte influence sur la structure sociale d'une municipalité pendant plusieurs générations ou générer des modes de gestion municipale différents (voir l'ouvrage d'Akenson, 1984, p. 286-288, sur l'évolution de la ville de Gananoque, en Ontario, construite au dix-neuvième siècle). Une rivière peut être le site de pratiques rituelles ou d'autres activités qui revêtent une valeur spirituelle pour leurs adeptes ou les observateurs. Nombre de ces valeurs spirituelles découlent des croyances autochtones, mais certaines ont d'autres origines. Si le lieu présente sur place des preuves de ces activités, elles constituent des représentations pertinentes des éléments de ce cadre.

Voici des exemples qui témoignent de l'influence des rivières sur les activités humaines :

- gués, traversiers, ponts, chaussées et tunnels;
- types d'arpentage et d'établissement influencés par les cours d'eau;
- preuves d'activités associées à des

4.5 Types de représentations thématiques potentielles

Les ressources culturelles ou valeurs patrimoniales humaines, peuvent être

- i) Les *ressources sur place* sont les vestiges physiques d'activités humaines passées demeurés dans leurs emplacements originels. Ces ressources peuvent se trouver sous terre ou en surface sous formes de structures entièrement conservées ou de ruines.

croyances et des pratiques rituelles et spirituelles;

- expressions culturelles et artistiques sur place;
- preuves de délimitations territoriales telles les démarcations frontalières qui suivent le tracé fluvial;
- preuves d'initiatives mises en oeuvre pour empêcher la dégradation des environnements fluviaux.

Toutes ces activités peuvent se traduire par la création de ressources culturelles qui expriment un lien entre les gens et les rivières et toutes font partie des éléments de ce cadre. Cependant, si certaines croyances et pratiques rituelles et spirituelles tel le baptême revêtent souvent une configuration matérielle et une expression fortement symbolique, elles n'entrent pas aisément dans les catégories de ce cadre. Nombre d'entre elles sont donc traitées sous le thème 4, *Culture et activités récréatives*, qui couvre un vaste éventail de phénomènes culturels.

classifiées de diverses façons, mais la structure utilisée dans ce cadre convient particulièrement à la représentation de ces valeurs dans le contexte fluvial.

Les objets immergés, incluant les vestiges d'ouvrages qui s'élevaient autrefois au-dessus du niveau des eaux de l'époque sont également des ressources culturelles sur place même s'il est reconnu que leur gestion puisse poser des problèmes particuliers.

Les critères d'intégrité du RRPC (*Lignes directrices*, 1991) réfèrent non seulement à l'intégrité des environnements fluviaux, mais aussi à l'importance des ressources culturelles dans leur emplacement originel. La capacité de gestion durable de toutes sortes de ressources culturelles est une considération importante et les questions les plus complexes tourneront autour des ressources sur place. Ces ressources contribuent fortement à l'expression de l'esprit des lieux qui particularisent de nombreux emplacements culturels.

- ii) Les **ressources culturelles mobiles sur place** sont des objets dont l'intégrité physique demeure intacte si elles sont retirées du lieu de leur découverte, encore que cela puisse en altérer quelque peu leur valeur. Le long des rivières canadiennes, ces ressources déclinent diverses gammes de tailles et de fonctions, depuis les pointes de flèches en silex jusqu'aux navires à aubes. Certaines se trouvent sur place; d'autres peuvent avoir été transportées dans des musées ou d'autres lieux sis à proximité du cours d'eau, mais elles peuvent néanmoins être jugées représentatives du cadre en autant qu'elles demeurent dans l'environnement immédiat de la rivière.

- iii) La **rivière elle-même** doit aussi être considérée comme une ressource culturelle, un site linéaire à

Des liens étroits peuvent exister entre les valeurs intangibles et les valeurs sur place et

signification associative particulière. La rivière source de transport, de nourriture, d'eau et parfois de vertus curatives, incarnait le fondement de la culture de nombreux peuples autochtones. Les explorateurs et les arpenteurs européens à qui l'on doit en grande partie l'ouverture du Canada à l'immigration, ont laissé quelques signes tangibles de leurs périples et les voies qu'ils ont tracées doivent être considérées comme des représentations des éléments 2.3.1, *Exploration française* et 2.3.2, *Exploration britannique*. De plus, chacune des rivières du patrimoine canadien draine aujourd'hui à sa suite un petit corps d'ambassadeurs et d'adeptes fervents pour lesquels la protection des valeurs patrimoniales de la rivière revêt une importance culturelle, voire spirituelle.

Les ressources culturelles intangibles telles que les croyances, les associations, les histoires et les légendes ont été exclues de la *version 2* du cadre. Si ces types de ressources sont parfois l'élément à partir duquel la valeur culturelle de rivières sauvages est établie et reconnue, particulièrement dans le contexte de la culture autochtone, elles ne sont pertinentes dans le présent cadre que si elles peuvent justifier la présence de ressources culturelles sur place dans l'environnement fluvial.

mobiles. Les récits et mémoires de Sir Alexander Mackenzie sur ses périples à travers le Canada en sont une illustration

éloquente. Un exemplaire des publications de ses narrations fournit des détails sur les itinéraires qu'il a suivis ainsi que sur les nombreux sites qui furent la scène d'événements importants survenus lors de ses voyages.

Les représentations thématiques ne se voient pas toutes accorder une importance égale. La signification et la condition historiques des ressources culturelles constitueront un facteur déterminant pour définir dans quelle mesure un élément sous-thématique est représenté dans le Réseau et ces paramètres seront également d'un poids influent dans le processus qui amènera à décider si une ressource culturelle particulière devrait ou non être jugée représentative d'un élément de ce cadre.

Toutes les valeurs identifiées dans ce cadre doivent être *rattachées à l'environnement fluvial*, mais ainsi que le souligne Haslam (1991, p. 113), en Grande-Bretagne « les nouveaux domaines industriels ... se développent souvent sur un ancien site industriel [riverain]... Ils n'ont pas de liens avec la rivière, ils sont simplement là parce qu'un autre site s'y trouvait auparavant. » Autrefois, l'industrialisation était souvent un phénomène rattaché à l'environnement fluvial, mais la plupart des exploitations industrielles récentes fonctionnent à l'électricité et utilisent les voies routières et ferroviaires pour le transport de leurs produits. Les rivières avoisinantes ne servent guère plus que de sources bon marché d'approvisionnement en eau et fort probablement de lieux d'évacuation des déchets.

4.6 Détermination du rapport à l'environnement fluvial

4.6.1 Rapport physique à l'environnement fluvial

Dans l'application de ce cadre, il est utile de tenir compte du fait que l'on peut considérer les liens entre les gens et les rivières selon trois perspectives physiques. Une activité qui ne peut être exprimée et décrite suivant l'une ou l'autre de ces perspectives est fort probablement une activité humaine qui n'est pas rattachée à l'environnement fluvial.

- **Perspective du cours d'eau :** cette perspective, qui permet de relever les activités pratiquées sur le cours d'eau, telle la pêche, s'attache également aux caractéristiques des rivages et observe de quelle manière la rivière est intégrée aux activités des populations locales ou de quelle manière elle en est exclue.
- **Perspective riveraine :** les actions humaines considérées sous cette perspective se rapportent à la récolte des ressources des rivages, à la déviation des eaux vers les moulins et les industries riveraines et à l'extraction de l'eau pour des activités telles que l'irrigation et l'approvisionnement en eau des villes. Cette perspective fait ostensiblement ressortir des activités telles que le rejet des eaux usées et la conversion des affluents en canaux de drainage.
- **Perspective de la distanciation :** la

troisième perspective consiste, pour ainsi dire, à observer par-dessus l'épaule des personnes qui utilisent la rivière à des fins culturelles ou administratives, de quelle façon leur rapport à la rivière génère des preuves sur place de croyances et de pratiques rituelles ainsi que des utilisations juridictionnelles, des édifices publics ou des lignes de démarcation.

4.6.2 Rapport fonctionnel à l'environnement fluvial

- **Agriculture** : l'agriculture est étroitement associée aux eaux courantes; cette activité se pratique rarement très loin de cet environnement. De plus, les terrains et les sols adaptés à l'agriculture sont généralement concentrés dans les plaines alluviales de plus grandes vallées fluviales; les zones sèches et les vallées d'affluents conviennent souvent moins bien aux cultures, voire au pacage. Les rivières et les cours d'eau fournissent l'eau nécessaire à l'irrigation des cultures et à l'abreuvement du bétail et ils évacuent également leurs eaux excédentaires. Bien que de nombreuses rivières du Canada ne donnent pas lieu à des activités agricoles, pratiquement toutes les activités de ce type sont pratiquées à proximité d'un réseau fluvial.

Paradoxalement, cette particularité ajoute à la difficulté d'attribuer une place à l'agriculture dans ce cadre puisqu'il s'agit d'une activité essentiellement terrestre. La qualité des

Étant donné que le cadre s'applique à toutes les ressources culturelles du Canada, l'un des plus grands défis de ce processus sera de déterminer l'association *fonctionnelle* entre la rivière et chacune des ressources culturelles et des activités humaines qui s'expriment dans son environnement. Deux exemples permettent d'illustrer éloquemment le fond de cette question : l'agriculture et le patrimoine bâti.

sols et leur déclivité (ainsi que les précipitations et les températures) dictent l'aptitude des gens à pouvoir vivre de la terre et il est difficile d'offrir des exemples « exceptionnels » de représentation de la relation fonctionnelle entre l'environnement fluvial et l'agriculture dans la mesure où le lien entre ces deux éléments est une caractéristique des plus universelles.

C'est pourquoi le cadre définit la représentation de l'activité agricole riveraine dans un champ assez étroit limité à un petit nombre d'exploitations agricoles qui démontrent par des particularités nettes et hors du commun les liens qui peuvent exister entre les eaux courantes et l'agriculture. De ce fait, les éléments qui se rattachent à ce contexte (1.3.3 et 3.1.2) sont principalement associés à l'irrigation et à la colonisation.

- **Patrimoine bâti** : ainsi que discuté au chapitre précédent, le troisième critère

de sélection du RRPC relatif au patrimoine humain (Parcs Canada, 1991,) énonce que les valeurs patrimoniales d'un environnement fluvial peuvent inclure « des structures, des ouvrages ou des sites exceptionnels, rares ou très anciens. » Le quatrième critère reconnaît également « des exemples exceptionnels ou des concentrations remarquables de structures, d'ouvrages ou de sites archéologiques représentatifs des thèmes fondamentaux de l'histoire du Canada. » Ces deux critères tendent à impliquer que ces types de ressources culturelles peuvent servir d'assise à la mise en candidature d'une rivière même si les sites en soi n'ont pas de rapport avec la rivière. Il convient par conséquent d'exposer avec précision le bien-fondé de la représentation de ces sites dans le présent cadre.

La légitimité de représentation de structures ou de sites archéologiques riverains qui ont un rapport fonctionnel avec l'environnement fluvial tels les complexes industriels aménagés sur les biefs médians de la rivière Grand, en

La légitimité de la représentation peut être plus difficile à déterminer dans le contexte du patrimoine bâti dont la fonction est avant

- **Églises** : on retrouve des églises dans tous les lieux d'établissement sédentaire du Canada. À certains endroits, les bâtisseurs d'églises ont tiré parti du panorama spectaculaire de sites en front de rivière pour faire ressortir la portée symbolique de l'ouvrage ou sa beauté architecturale.

Ontario, ne soulève aucune difficulté. Les grilles à poissons autochtones de la période amérindienne seront considérées de la même façon, comme des ressources culturelles qui illustrent éloquemment l'élément 1.1.1, *Pêche autochtone de la période amérindienne*. Les vestiges archéologiques d'un moulin à eau peuvent représenter l'élément sous-thématique 1.3.1, *Production d'énergie par force motrice directe* et de son côté, la cargaison submergée par le renversement d'un canoë qui servait au transport des fourrures à la grande époque de la pelleterie, une forme distincte de site archéologique, (Wheeler et coll., 1975) pourrait illustrer l'élément 2.1.2, *Transport de marchandises par propulsion humaine de la période historique*. Suivant la philosophie du cadre, de tels sites sont des expressions importantes du patrimoine fluvial du Canada parce qu'ils témoignent d'une utilisation humaine du cours d'eau et non parce qu'ils étoffent les registres archéologiques ou qu'ils ont l'heur d'être sis à proximité d'une rivière.

tout terrestre, mais qui se trouve parfois érigé sur des voies de navigation pour des motifs esthétiques ou pratiques :

Dans des cas moins fréquents, les églises sont érigées en front de rivière parce que les congrégations qu'elles représentent sont souvent arrivées en ces lieux par voie fluviale; la mission Stanley, sur la rivière Churchill, en est un bon exemple. Souvent, une église se

trouvera érigée sur un front riverain pour la simple raison que les habitations de ses paroissiens sont alignées le long des berges du cours d'eau. La deuxième version de ce cadre se démarque de la version originale en ce qu'elle permet l'inclusion de ces types de lieux sous le thème *Culture et activités récréatives*.

- **Édifices publics** : des observations similaires sont applicables aux édifices gouvernementaux. Leurs fonctions sont de nature terrestre. Les édifices gouvernementaux de Halifax et de Charlottetown font face aux cours d'eau, mais sont érigés bien en retrait de leurs rives, à l'écart des quais et des quartiers commerciaux qui pullulent autour des ports. À Ottawa, Edmonton et Winnipeg, ces édifices occupent des sites riverains imposants et bien que leurs entrées ne soient pas situées en front d'eau, leurs caractéristiques architecturales, qui reflètent l'environnement riverain, en font par conséquent des représentations admissibles de l'élément 4.2.4, *Styles architecturaux dictés par l'emplacement des rivières*. Tous ces types de lieux peuvent présenter un rapport plus ou moins direct à l'environnement fluvial si leurs concepteurs ou leurs utilisateurs ultérieurs ont délibérément intégré le cours d'eau dans l'esthétique ou

l'utilisation de l'édifice ou du lieu.

4.7 Conclusion

Bien que la signification des valeurs patrimoniales culturelles soit souvent impossible à mesurer, elle mérite toutefois d'être identifiée et décrite. Le principe sous-jacent de l'application de ce cadre est d'amener à la meilleure interprétation et à la meilleure connaissance possible du *patrimoine* humain d'une rivière par la représentation de ses ressources culturelles. L'inventaire et l'analyse des ressources culturelles fluviales et l'évaluation de leur valeur sont des étapes importantes d'un processus décisionnel qui amènera à assurer la protection d'éléments des rivières du Canada les plus dignes d'être préservés. Ce cadre propose une méthode d'inventaire et d'analyse détaillée et un tremplin à l'évaluation de la portée patrimoniale des ressources culturelles de l'environnement fluvial.

5.0 BIBLIOGRAPHIE

5.1 Commentaires

La plupart des documents publiés sur les rivières du Canada traitent de leurs ressources naturelles; il existe peu d'ouvrages sur l'histoire culturelle des rivières. Nombre des ouvrages qui méritent d'être cités traitent du canotage en milieu sauvage. La plupart des documents consultés sur les paysages culturels et la gestion des ressources culturelles n'apportent pas grands témoignages sur l'histoire fluviale. Les écrits sur l'esprit des lieux et la gestion d'endroits spéciaux abondent, mais les études sur les problèmes particuliers d'identification et de gestion d'entités linéaires telles les rivières ne forment qu'une infime parcelle de la bibliographie sur le patrimoine fluvial.

Les études les plus éloquentes sur les rivières du Canada sont celles du romancier Hugh MacLennan, *Seven Rivers of Canada* (1960) et *Rivers of Canada* (1974), édition abondamment illustrée qui étoffait l'ouvrage de 1960 avec six nouveaux chapitres sur les provinces non traitées dans la version originale. MacLennan a évoqué avec beaucoup de profondeur et de sensibilité l'histoire de certaines des vallées fluviales les plus réputées du Canada; il a fait ressortir et instillé à la fois l'idée que les rivières sont intimement liées à l'expansion des sociétés européennes dans la partie septentrionale de l'Amérique du Nord. MacLennan avait entrepris de faire pour sept rivières canadiennes ce que l'historien Donald Creighton réalisa dans son ouvrage

The Commercial Empire of the St. Lawrence (1934), brosse un portrait de l'histoire de la nation avec la rivière en cœur de trame. Toutefois, MacLennan a traité son sujet de manière inégale et dans certains chapitres, notamment celui sur la Saskatchewan, ses narrations ont nettement plus rapport à la terre qu'à la rivière.

Des historiens autres que Creighton ont souligné le rôle des rivières dans le développement du Canada. Une rapide consultation de la plupart des index classés sous la rubrique « Voies navigables » (et non « Rivières ») se solde la plupart du temps par quelques mentions sommaires sur la contribution de lacs et de rivières navigables aux économies pionnières et sur une analyse plus détaillée du premier épisode de l'époque de la construction de canaux qui a amélioré les voies de navigation intérieure du Canada entre les années 1820 et 1845. Parmi les études sur les voies navigables, celle de Robert Leggett, *Canals of Canada* (1976), mérite une mention particulière. Les rivières sont bien représentées dans les récits sur les industries forestières du Canada, bois de construction équarri, bois d'œuvre et pâtes et papiers, et les voies de canotage au long-cours ainsi que les voies de barques d'York de l'époque du commerce de la fourrure ont reçu leur part de reconnaissance des historiens. Dans ce même contexte, les publications sur l'hydroélectricité sont inévitablement rattachées au thème des rivières.

Toutefois, on relève sans surprise aucune que les tableaux historiques généraux du

Canada tiennent le rôle des rivières pour acquis. Les histoires fluviales les plus intéressantes viennent de récits historiques locaux (p. ex., Fisher, 1985, et Dunham, 1947). Et même là, une grande partie de l'histoire régionale ne fait que survoler rapidement la période de la colonisation où le transport fluvial et l'énergie hydraulique décidaient du sort des collectivités. Cette période pionnière fut souvent brève car, pour reprendre la remarque de F.C. Hamil

Parmi les ouvrages spécialisés sur l'activité humaine fluviale, trois études thématiques menées pour le compte de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada méritent mention : *Waterways of Canada*, de Robert Passfield (1988); *Direct Drive Water Power in Canada: 1607-1910*, de Felicity Leung (1986); et *History of Hydroelectric Development in Canada*, de E.F. Bush (1986). Étant donné que l'objectif de ces études était de dresser le tableau des principaux changements économiques et technologiques dans ces industries sur l'ensemble du Canada, leurs conclusions furent d'un apport intéressant à l'élaboration de ce cadre.

La plupart des meilleurs écrits sur les rivières canadiennes viennent d'études sur les voyages en canoë. *Great Heart* (1989), récit de Ruge et Davidson sur l'exploration du Labrador est remarquable par sa puissance émotive et sa finesse narrative et de leur côté, les douzaines d'essais qui composent le *Nastawgan* de Hodgins et Hobbs (1985), déclinent la gamme de tout ce que les rivières du Canada peuvent révéler aux pagayeurs en termes de défi physique, de volonté face à l'adversité, de découverte spirituelle et de force de

dans son ouvrage sur la basse rivière Thames (1973, chapitre viii), « Cette étude s'arrête au début des années 1850, période où la première ligne de chemin de fer fut achevée et à partir de laquelle la rivière Thames commença à perdre de son importance comme principale voie unificatrice de la région. »

caractère. *Canoeing North into the Unknown*, de Hodgins et Hoyle (1994), consigne les explorations à la recherche de voies navigables sur de nombreuses rivières de la région nordique de 1874 à 1974. L'ouvrage *Les routes des voyageurs* d'Eric Morse, commandé par Parcs Canada en 1967 et toujours en librairie, est un ouvrage de référence de premier ordre sur les grandes voies navigables commerciales de l'époque pré-industrielle et les mémoires du même auteur sur le canotage, publiés en 1987 sous le titre *Whitewater Saga*, apportent une dimension de réflexion à la bibliographie sur ce sujet. Les utilisateurs de ce cadre auront certainement leurs recueils favoris sur le canotage; ce qu'il convient de faire remarquer ici, c'est que sur une panoplie d'ouvrages non scientifiques sur les rivières du Canada, on constatera qu'une quantité disproportionnée de ces écrits traitent de voyages sur des embarcations propulsées par l'homme au-delà du contexte de la colonisation.

L'ouvrage *Nastawgan; the Canadian North by Canoe & Snowshoe*, publié par Hodgins et Hobbes (1985) a déjà été cité. En fait, les quinze essais de ce recueil traitent nettement plus de voyages en canoë en régions sauvages que de tout autre thème et de ceux-

là, certains écrits sur la conception d'une philosophie et d'un mode d'exploitation commercial des excursions en canoë sur les rivières septentrionales (par Benidickson et deux par Hodgins) ainsi qu'un article sur le commerce de la construction de canoë par Marsh, sont particulièrement intéressants. Toutefois, l'article sur les régates pratiquées sur les lacs de la région de Kawartha met davantage l'accent sur un type plus urbain de loisir fluvial et reconnaît également les

Parmi les études historiques dignes de mention, il convient de citer les trois volumes de *l'Atlas historique du Canada* publiés par les presses de l'Université de Toronto, ainsi que *l'Atlas national du Canada*, incluant la dernière édition reliée (l'Atlas, quatrième édition) et les feuillets séparés non reliés publiés au fur et à mesure de leur rédaction qui constituent la cinquième édition de

Parmi les ouvrages de référence étrangers, celui de Sylvia Haslam, *The Historic River: Rivers and Culture Down the Ages* (1991), fut une source constante de documentation malgré le fait qu'aucun de ses exemples ne soit tiré du contexte de l'Amérique du Nord. L'étude de Tim Palmer publiée en 1986, *Endangered Rivers and the Conservation Movement* (Berkeley, University of California Press), présente un égal intérêt. L'édition spéciale d'octobre 1988 du *Landscape and Urban Planning* sur le « Paysage de l'eau » apporte une perspective internationale plus vaste (bien que plus éclectique) sur le sujet.

Un ouvrage collectif très différent traite des rivières de l'Alberta, essentiellement sous un éclairage à forte dominante écologique.

rôles des sports nautiques comme des expressions de rituels séculaires. L'ouvrage *Canoeing North into the Unknown*, de Hodgins et Hoyle, comporte de courts passages sur les particularités régionales qui résument fort bien l'épopée de l'exploration minière dans le Nord avant l'avènement des avions de brousse et les avancées plus anciennes du canotage récréatif.

l'ouvrage. Tous les feuillets de ces deux ouvrages majeurs ne traitent d'aucune façon des rivières ou de la dimension humaine de l'histoire fluviale, mais ces deux collections documentaires offrent des approches suggestives et des données de référence qui furent utiles à l'élaboration de ce cadre.

Cette œuvre de Bradley *et al.* (1990), *Flowing to the Future; Proceedings of the Alberta's Rivers Conference, May 11-13, 1989*, récompense une lecture creusée menée dans une perspective de pénétration culturelle : les textes expriment une appréhension de l'importance des rivières selon divers points de vue. L'étude historique la plus intéressante du recueil (celle de Melnychuk, 1990) brosse un portrait positif de la gestion polyvalente des eaux, se démarquant ainsi de la tendance dominante de l'ouvrage.

Quoi qu'il en soit, davantage de conférences sur le sujet et davantage de publications de ce type sauront ouvrir la pensée à la constatation que la préservation de l'environnement et la préservation du

patrimoine culturel procèdent du même mouvement et à l'évidence du rapport entre la dégradation de l'environnement et la perte du patrimoine culturel qui ont marqué le vingtième siècle (Environnement Canada, 1993, Mc Mahon et Watson, 1993).

Pour avoir fait l'objet de tant d'initiatives humaines dans le passé, les rivières seront un thème incontournable d'études qui n'hésiteront pas à fouler la frontière entre l'histoire naturelle et culturelle. Les méthodes à l'appui de l'analyse et de la protection de ces deux domaines patrimoniaux doivent être identiques : recensement détaillé des valeurs patrimoniales tout le long des cours fluviaux, compréhension de ces valeurs dans un contexte régional et national et reconnaissance claire et sans contredit de la complexité des interactions entre les collectivités humaines et d'autres phénomènes naturels.

5.1 Bibliographie choisie

Abel, Kerry and Jean Friesen. 1991. *Aboriginal Resource Use in Canada: Historical and Legal Aspects* (Winnipeg: University of Manitoba Press).

Akenson, Donald H. 1984. *The Irish in Ontario; a Study in Rural History* (Kingston and Montréal: McGill-Queen's University Press).

Anderson, Letty. 1988. "L'approvisionnement en eau", in Ball, *Bâtir un pays*, pp. 209-237.

Andrews, Jeanne dir. 1993. *Inondation; Cahier de l'eau du Canada* (Ottawa: Environnement Canada, Direction générale des sciences et de l'évaluation des écosystèmes).

Assemblée des Premières Nations et l'Association des musées canadiens. 1992. *Tourner la page: forger de nouveaux partenariats entre les musées et les Premières nations* (Ottawa: Rapport du Groupe de travail sur les musées et les Premières nations).

Ball, Norman, dir. 1988. *Bâtir un pays: histoire des travaux publics au Canada* (Montréal: Boréal).

Baldwin, Douglas. 1988. "Les réseaux d'égouts" in Ball, *Bâtir un pays*, pp. 237 à 263.

Bankes, Nigel D. 1991. "The Board of Investigation and the Water Rights of Indian

Reserves in British Columbia, 1909 to 1926", in Abel and Friesen, *Aboriginal Resource Use*, 219-247.

Barris, Theodore. 1978. *Fire Canoe; Prairie Steamboat Days Revisited* (Toronto: McClelland and Stewart).

Bradley, Cheryl, Albert A. Einsiedel Jr., Tim Pynch and Kevin Van Tighem, eds. 1990. *Flowing to the Future; Proceedings of the Alberta's Rivers Conference May 1-13, 1989*. (Edmonton: University of Alberta Faculty of Extension).

Canada. Patrimoine canadien. 1994. *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*. (Ottawa: Approvisionnement et Services Canada).

Canada. Environnement Canada. 1993. *La nature du Canada: une introduction aux espaces et aux espèces*. (Ottawa, Document de consultation).

Canada. Service d'information de l'atlas national. 1983. MCR 4069- Production et transport de l'électricité, (échelle 1:5,000,000).

Canada. Water Resources Branch. 1959. *Proceedings of Symposium No. 1; Spillway Design Floods* (Ottawa: Northern Affairs and National Resources). Ce document comprend une étude historique de l'évolution du programmes de levés hydrométriques depuis 1894.

Secrétariat de la Commission des rivières du patrimoine canadien. 1991. *Réseau des rivières du patrimoine canadien : lignes directrices*. (Mimeo).

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien. 1984. *Objectifs, principes et modalités de fonctionnement* (Ottawa: Parcs Canada pour le SRPC).

Canadian Water Resources Association. 1988. *Managing Ontario's Streams*, eds. J. Fitzgibbon and P. Mason (Cambridge, Ont.: CWRA).

—. 1992. *Resolving Conflicts and Uncertainty in Water Management*. Proceedings of the 45th Annual Conference, Kingston Ont.

Davidson, James West, and John Rugee 1983. *The Complete Wilderness Paddler* (New York: Vintage Books). First published in 1975.

---. 1989. *Great Heart: The History of a Labrador Adventure* (Harmondsworth: Penguin).

Demayo, Adrian. 1993. *Glossary of Water Terms = Glossaire de l'eau*, S.L.

Dene Cultural Institute. 1989. *Dehcho: "Mom, We've Been Discovered!"* (Yellowknife: DCI).

Denis, Leo G. 1916. *Water Works and Sewerage Systems* (Ottawa: Commission of Conservation). Brève description de l'âge, de la consommation et d'autres attributs quantifiables de 396 systèmes municipaux et de 132 systèmes privés d'approvisionnement en eau dans les municipalités canadiennes en 1915. Ce document remplace l'ouvrage antérieur de Denis, paru en 1912 et qui ne comportait pas de données sur les eaux usées.

Dunham, B. Mabel. 1947. *Grand River* (Toronto: McClelland and Stewart).

Duquemin, Colin K., and Daniel J. Glenney 1991. *The Grand River Canal*. Rev. ed..

(Fonthill: St. John's Outdoor Studies Centre). Niagara South Board of Education Eastern Irrigation District. 1985. *Tapping the Bow* (Brooks, Alta.: Eastern Irrigation District).

Fisher, Sidney Thornton. 1985. *The Merchant-Millers of the Humber Valley; A Study of the Early Economy of Canada* (Toronto: NC Press).

Gossage, Peter. 1985. *Water in Canadian History: An Overview* (Ottawa: Environment Canada, Inquiry on Federal Water Policy).

Gresswell, R. Kay. 1958. *The Physical Geography of Rivers and Valleys* (Andover, Hants: Hulton Educational Publications).

Hallett, Brian. 1987. "Des plans pour la circulation des billes", in *L'archiviste* 14:5 (Sept.-Oct.) 4-5.

Hamil, Fred Coyne. 1951. *The Valley of the Lower Thames, 1640-1850* (Toronto: University of Toronto Press). Second edition published 1973.

Hargrave, Joseph James. 1871. *Red River* (Montréal: John Lovell). Consulter notamment les pages 155-173 du chapitre 12, "Annual Routine in Red River Settlement",

Harris, Gerry. 1989. *Vancouver's Old Streams* (Vancouver: Public Aquarium Association). Illustrations, descriptions, et cartes des cours d'eau, aujourd'hui pour la plupart souterrains, de la région devenue la ville de Vancouver.

Harvey, Andre 1983

Outdoor Studies Pamphlet No. 111.

"Promising Steps Toward a New Ottawa River Regulation", in Mitchell and Gardner (eds.), *River Basin Management*, 99-108. On y trouve un résumé historique intéressant sur la gestion des eaux sous la rubrique "A Task Molded by History."

Haslam, Sylvia. 1991. *The Historic River: Rivers and Culture Down the Ages* (Cambridge: Cobden of Cambridge Press).

Hodgins, Bruce W., and Margaret Hobbs. 1985. *Nastawgan; The Canadian North by Canoe & Snowshoe. A Collection of Historical Essays* (Toronto: Betelgeuse Books).

Hodgins, Bruce, and Gwyneth Hoyle 1994. *Canoeing North into the Unknown; A Record of River Travel: 1874 to 1974* (Toronto: Natural Heritage/Natural History Inc.).

Holzmann, Tim E., and Victor P. Lytwyn, and Leo G. Waisberg. 1991. "Rainy River Sturgeon: An Ojibway Resource in the Fur Trade Economy", in Abel and Friesen, *Aboriginal Resource Use*, 119-40.

Hooper, Thomas. 1967. "The Royal Navy Station at Ile-aux-Noix (1812-1839)", in Parks Canada Manuscript Report Series, No. 167 (Ottawa: Parks Canada) 49-100.

Hoyt, William G., and Walter B. Langbein 1955. *Floods* (Princeton: Princeton University Press).

Landscape and Urban Planning. 1988.
Special Issue: The Landscape of Water, Vol.
16 Nos. 1-2 (October).

Lee, David. 1976. *La bataille du moulin à vent: novembre 1838*, in *Parcs Canada, Histoire et archéologie* No 8, pages 102 à 108 (Ottawa: Parcs Canada).

---. 1979. *The Seaway: In Commemoration of the 20th Anniversary of the Seaway and the 150th Anniversary of the first Welland Canal, 1829, 1959, 1979* (Toronto: Clarke, Irwin).

---. 1988. *Ottawa River Canals and the Defence of British North America* (Toronto: University of Toronto Press).

Leung, F. n.d. "Direct Drive Waterpower in Canada, 1607-1910". (Ottawa: Parks Canada Microfiche Report No. 27).

MacLennan, Hugh. 1961. *Seven Rivers of Canada* (Toronto: MacMillan of Canada).

Stanké, Alain. 1987. Editeur.
L'encyclopédie du Canada. 3 volumes.
Éditions internationales Alain Stanké Inc.

McCalla, Douglas. 1993. *Planting the Province: The Economic History of Upper Canada 1784-1870* (Toronto: University of Toronto Press, for the Ontario Historical Studies Series).

McClelland, Catherine. 1987. *A History of the Yukon Indians: Part of the Land, Part of the Water* (Vancouver: Douglas and McIntyre).

Legget, Robert F. 1976. *Canals of Canada* (Vancouver: Douglas; English ed. Newton Abbott: David and Charles).

---. 1975. *Ottawa Waterway: Gateway to a Continent* (Toronto: University of Toronto Press).

---. 1955, 1972. *Rideau Waterway* (Toronto: University of Toronto Press). Reprinted 1962; rev. eds. 1972, 1986.

McMahon, E.T., and A.E. Watson. 1993. "In Search of Collaboration: Historic Preservation and the Environmental Movement", in *History News* 48:6 (Nov.-Dec.) 26-27.

McNeely, Jeffrey. 1992. "Nature and Culture: Conservation Needs Them Both", in *Nature and Resources; Different faces of World Heritage* (28:3) 37-43.

Manz, David, ed. [1993]. *Water and the Wilderness: Development, Stewardship, Management; Proceedings of the 46th Annual Conference of the Canadian Water Resources Association, Banff, Alberta June 16-19, 1993*. ([Cambridge, Ont.]: Canadian Water Resources Association).

Melnichuk, Peter. 1990. "Multi-purpose Management of Alberta Rivers", in Bradley *et al.*, *Flowing to the Future*, 63-70.

Mitchell, Bruce, and James S. Gardner, eds. 1983. *River Basin Management: Canadian Experiences* (Waterloo: University of Waterloo, Faculty of Environmental

Studies). Includes A. Harvey, *q.v.*
Moodie, Wayne. 1991. "Manomin:
Historical-Geographical Perspectives on the
Ojibwa Production of Wild Rice", in Abel
and Friesen, *Aboriginal Resource Use*,
71-80.

Morse, Eric W. 1969. *Les routes des
voyageurs: hier et aujourd'hui* (Ottawa:
Imprimeur de la Reine).
---. 1987. *Freshwater Saga; Memoirs of a
Lifetime of Wilderness Canoeing in Canada*
(Toronto: University of Toronto Press).

Morton, James W. 1970. *Capilano; The
Story of a River* (Toronto and Montréal:
McClelland and Stewart).

Den Otter, A.A. 1988. "L'irrigation et la
lutte contre les inondations", in Ball, *Bâtir
un pays*, pp. 155 à 183.

Paine, Albert Bigelow. 1907. *The Tent
Dwellers* (London: The Outing Publishing
Company; reissued by Wm. Macnab &
Son, Halifax, 1982).

Palmer, Tim. 1986. *Endangered Rivers and
the Conservation Movement* (Berkeley:
University of California Press).

Passfield, Robert. 1988. "Les voies d'eau",
in N. Ball, *Bâtir un pays*, pp. 127 à 155.

Robertson, B. R. 1986, *Sawpower; Making
Lumber in the Sawmills of Nova Scotia*
(Halifax: Nimbus Publishing and the Nova
Scotia Museum).

Roos, A. 1988. "L'électricité", in Ball,
Bâtir un pays, pp. 183 à 209.

Oglesby, Ray T., Clarence A. Carlson, and
James A. McCann, eds. 1972. *River
Ecology and Man* (New York and London:
Academic Press).

Ontario. Department of Planning and
Development. 1945. *River Valley
Development in Southern Ontario; Papers
and Proceedings of the Conference on River
Valley Development in Southern Ontario
held at London, Ontario, October 13th and
14th, 1944* (Toronto: King's Printer).

Rutherford, Ian. 1991. *Brief from Parks
Canada to the Task Force on Museums and
First Peoples convened by the Assembly of
First Nations and Canadian Museums
Association; 31 March 1991.*

Shrubsole, Dan, ed. 1992. *Resolving
Conflicts and Uncertainty in Water
Management; Proceedings of the 45th
Annual Conference of the Canadian Water
Resources Association Kingston, Ontario*
(Cambridge Ont.: Canadian Water
Resources Association).

Washburn, Owen V. 1985. *The Saint John
River: Deterioration and Restoration*
(Fredericton: Washburn and Gillis
Associates). Research paper #13 for the
Inquiry on Federal Water Policy.

Wheeler, Robert, with W.A. Kenyon, Alan
R. Woolworth, and Douglas A. Birk
1975. *Voices from the Rapids; An
Underwater Search for Fur Trade Artifacts*

1960-1973 (St. Paul: Minnesota Historical Society).

Wisner, Paul. 1984. "History of Flooding in Canada" (non publié).

ANNEXE A : Notes sur les consultations menées lors de l'élaboration de ce cadre

Les documents cadres et particulièrement des documents de ce type, qui couvrent plusieurs disciplines, ne peuvent être élaborés en faisant cavalier seul et celui-ci a bénéficié d'un examen par les pairs et de consultations d'un grand nombre de spécialistes.

Le rapport des gens aux rivières est un sujet qui a soulevé l'enthousiasme de nombreux spécialistes du patrimoine. La plupart des consultations furent menées de façon spontanée et informelle, à deux exceptions près. En février 1994, le projet fut présenté dans le cadre d'une réunion du groupe de travail sur l'évaluation du plan du réseau des lieux historiques nationaux.

M. Brian Woosley et ses collègues ont contribué à l'identification de plusieurs points problématiques au stade initial du processus. Ce cadre doit beaucoup aux employés de Parcs Canada responsables du processus de planification de gestion de la voie navigable Rideau. Ils ont déjà fait face à nombre des enjeux typiques de ce cadre et leurs suggestions furent stimulantes et porteuses d'idées.

Des réunions plus officielles furent tenues en avril 1994 avec une vingtaine de spécialistes du patrimoine formés en planification, en gestion et en recherche. Les participants à ces réunions ont expliqué et examiné le mandat, les démarches stratégiques et les conclusions préliminaires de ce projet. Si les avis que nous avons reçus furent loin d'être unanimes, les

Si les collègues furent d'une aide précieuse

participants reconnaîtront certainement dans la trame du cadre l'influence de leurs avis d'experts et constateront que nous nous sommes attachés à y intégrer nombre de leurs considérations plus subjectives.

Une question a dominé la plupart de ces discussions : « Où devrait-on tracer la ligne entre les lieux ou les structures qui ont un rapport à l'environnement fluvial et ceux qui sont généralement ou essentiellement liés à l'environnement terrestre? ». Nombre des participants ont fortement plaidé en faveur d'une définition globale et inclusive de l'environnement fluvial qui permettrait l'intégration des concepts culturels alors que d'autres ont jugé que des critères plus spécifiques sauraient mieux orienter l'attention sur les représentations les plus remarquables des divers thèmes.

La réponse se situe quelque part entre ces deux tendances. Ce cadre est loin d'attribuer aux rivières une influence prépondérante sur tous les processus culturels qui se produisent dans leurs bassins hydrographiques; mais il reconnaît qu'une activité qui semble relever du contexte terrestre, telle l'édification de bâtiments, peut avoir été fortement motivée par la présence de cours d'eau situés à proximité. À titre d'exemple, ce cadre reconnaît l'influence de voies navigables adjacentes sur le patrimoine bâti même si la fonction des édifices en question n'a pas de lien avec le cours d'eau.

dans la formulation de ce qui définit l'environnement fluvial et dans

l'établissement de la liste détaillée des activités associées aux rivières, ils se sont montrés comparativement plus hésitants à suggérer de nouvelles façons de combiner ou de subdiviser ces activités en « thèmes ».

Quoi qu'il en soit, ils ont su rapidement identifier les lacunes et les incohérences et ces discussions furent d'une grande utilité à l'élaboration du cadre.

ANNEXE B : Notes sur l'application du cadre en vue de mises en candidature

Ce document cadre a été conçu dans une perspective pancanadienne et omet délibérément de référer à toute rivière en particulier. Toutefois, pour qu'il constitue un instrument utile, il fallait examiner lors de sa mise au point de quelle façon il pourrait être utilisé dans la classification des éléments du patrimoine culturel fluvial déjà représenté au RRPC et dans l'agencement des données à l'appui des mises en candidature d'autres rivières.

Le cadre offre de nombreux points d'orientation sur les façons de classer les valeurs patrimoniales culturelles de rivières retenues en vue d'une mise en candidature. Cette structure d'orientation se résume en quatre étapes de questionnement stratégique :

1. Quels sont les structures, les lieux et les preuves physiques d'activité humaine dans l'environnement immédiat de la rivière?
2. De ces éléments, lesquels sont :
 - des ressources culturelles;
 - des biens contemporains; ou
 - d'autres types d'objets sans valeur historique?
3. Lesquelles des ressources culturelles identifiées ont, d'après les critères analysés au chapitre 4, un rapport physique ou fonctionnel à la rivière qui témoigne d'utilisations humaines de ladite rivière ou d'une activité humaine influencée par cette dernière?

4. Sous lequel des éléments thématiques du cadre chacune des ressources culturelles peut-elle entrer?

Une fois dressé l'inventaire structuré des ressources culturelles en rapport avec l'environnement fluvial, deux autres étapes permettront de définir le lien des ressources culturelles avec les objectifs du Réseau des rivières du patrimoine canadien :

5. Laquelle des ressources culturelles a été reconnue par les spécialistes du patrimoine comme une ressource d'une importance exceptionnelle ou remarquablement représentative de sa catégorie à l'échelle de sa localité, de sa région ou de l'ensemble du Canada?
6. Lesquelles des ressources culturelles associées à la rivière concernée apporteraient une contribution différente ou exceptionnelle à la richesse du Réseau des rivières du patrimoine canadien, toutes considérations prises des ressources culturelles d'autres rivières aux valeurs comparables déjà inscrites au Réseau?

Auparavant, certains documents de mise en candidature accordaient une valeur égale à différents thèmes ou classaient les ressources culturelles suivant l'ordre dans lequel des concepts apparentés sont présentés dans les *critères de sélection du RRPC*. À l'avenir, les nouveaux documents de mise en candidature pourraient étayer davantage la justification de l'inscription d'une rivière au Réseau en ajoutant les

rubriques suivantes à la présentation de la demande :

- *Rôle de la rivière dans le Réseau* : cette rubrique permettrait de mettre l'emphase sur les ressources culturelles exceptionnelles et les nouvelles représentations thématiques qu'une rivière apporte au Réseau.
- *Annexes* : cette rubrique pourrait dresser un tableau comparatif du nombre de représentations

- *Description des ressources* : cette rubrique pourrait présenter la description des thèmes représentés par les ressources culturelles suivant leur ordre de classification dans ce cadre.

thématiques similaires illustrées par d'autres rivières inscrites au Réseau.